



**INTERNATIONAL**

Entretien avec  
Julia Ramos Sanchez



**INTERNATIONAL**

Les bédouins  
de Néguev



**RACISME**

Gens du voyage,  
Roms quand  
le fichage mène  
au racisme



# ifférences

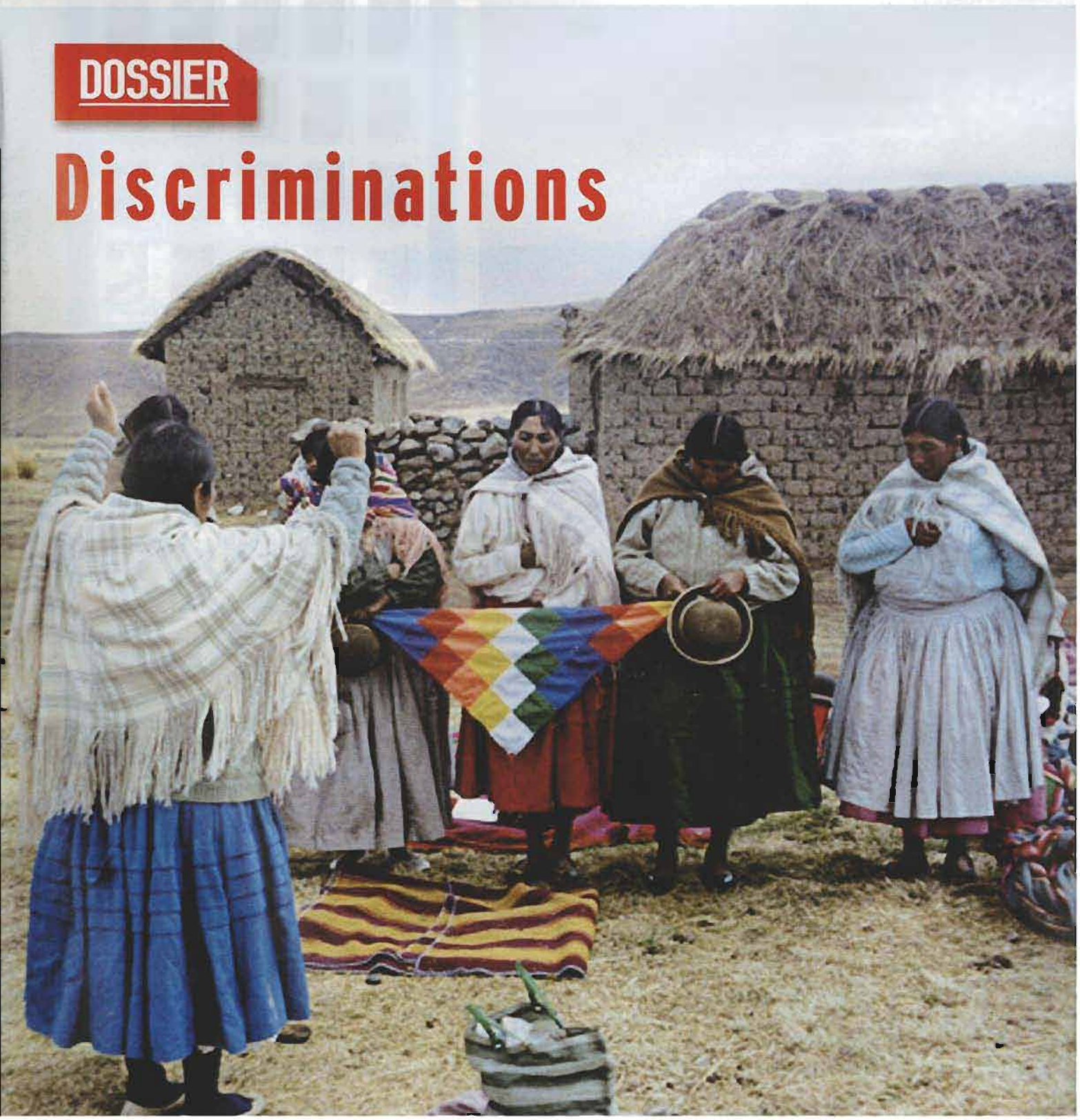


N°278  
Avril / Mai / Juin 2011

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

**DOSSIER**

# Discriminations



- 3 - Edito
- 4 - Comment faire échec aux incendiaires, sans attendre La présidentielle ?

## INTERNATIONAL

- 5 - Monde Arabe, la fin de la peur.
- 6 - Côte d'Ivoire.
- 7 - Rencontre avec l'ex ministre de Bolivie.
- 8 - Les bédouins du Neguev.
- 14 - Otan, « LICORNE » où en est la souveraineté des peuples ?

## DOSSIER : Discriminations

- 15 - La commission mise en place par le CA.
- 16 - La HALDE : echo d'une mort annoncée ?
- 17 - Vous avez dit « discrimination » ?
- 18 - Le mrp agit au quotidien contre les discriminations.
- 20 - Mettre fin au traitement discriminatoire des Gens du Voyage
- 21 - Missions discrimination au MRAP13.
- 21 - Service public d'Education : à la casse !
- 22 - « Les Pieds sur terre », au parler vrai.
- 23 - La Fédération de Paris du MRAP s'élève contre des actes discriminatoires à l'entrée d'un club.

## RACISME

- 24 - La lutte contre le racisme sur Internet : le MRAP lance un cycle de formations.
- 24 - Présentation du rallye.
- 25 - Rapport 2010 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme [CNCDH].
- 25 - Gens du Voyage, Roms : quand le fichage mène au racisme.

## KIOSQUE

- 27 - Le Kiosque jeunesse.

### L'année est jalonnée de dates à partir desquelles il est possible de s'appuyer pour initier des projets :

- **27 Janvier** journée mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.
- **6 Avril** mémoire du génocide Rwandais.
- **25 Avril** journée de commémoration des victimes de la déportation.
- **8 Mai 1945**, la commémoration des massacres de Sétif.
- **10 Mai** journée pour l'abolition de l'esclavage.
- **Le 17 Octobre 1961** (50 ans déjà), la répression de la manifestation des algériens à Paris.
- **20 Novembre** journée des droits de l'Enfant.
- **10 Décembre** journée mondiale des Droits de l'Homme.

## Un timbre à l'effigie de Mumia sera produit par La Poste !

Un timbre à l'effigie de Mumia sera produit par La Poste !



Après plusieurs mois de négociations, la direction de La Poste vient de nous donner son accord pour l'édition d'un timbre avec le portrait de Mumia Abu-Jamal (exemplaires en pièce jointe). C'est exceptionnel car aucune personnalité, de son vivant, ne bénéficie d'un tel honneur.

Ce timbre permettra tout affranchissement de courrier jusqu'à 20 grammes, l'équivalent du timbre « Marianne » à valeur faciale de 0,58 € et bientôt 0,60 € nous annonce-t-on. Dans l'immédiat, il ne sera pas commercialisé dans les bureaux de La poste. Il sera exclusivement vendu sur commande par notre Collectif Unitaire National aux conditions tarifaires suivantes (par planche de 10, 20 ou 30 timbres) :

15 € les 10 timbres / 25 € les 20 timbres / 35 € les 30 timbres

Précisions : ces tarifs tiennent compte du coût de fabrication supérieur au tarif public et d'une majoration qui sera reversée à la défense de Mumia ... Aucune vente ne sera honorée pour une commande inférieure à 10 timbres.

Vous pouvez passer les commandes auprès du collectif « Ensemble Sauvons Mumia » MRAP, 43 Bd Magenta 75010 Paris (commande accompagnée de votre règlement à l'ordre de « MRAP-solidarité Mumia »)

#### « Différences »

43, bd de Magenta - 75010 PARIS  
Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98

**Directeur de la publication :**

Jean-Claude Dulieu

**Rédaction :** Jean-Claude Dulieu

**Assistante de rédaction :** Michelle Fougeron

**Administratrice :** Marie-Annick Butez

**Conception/Impression :** Marnat - Tél.: 01 56 80 09 19

**Dépôt légal :** Juillet 2007

# Sombres nuages au-dessus de l'Europe

Vingt ans après la chute du Mur de Berlin, le modèle économique sorti victorieux de la confrontation avec le bloc communiste semble se retourner contre les peuples des puissances qui en ont fait la promotion. L'œuvre de déréglementation, de privatisation, de délocalisation, de démantèlement des services publics accompli en Europe par des gouvernements de tous bords a conduit au collapse du système. La « main invisible » censée réguler les marchés n'a pas joué son rôle et, par conséquent, on assiste à une crise financière et économique dont il sera ardu de sortir en préservant la paix sociale.

La paupérisation croissante d'une frange toujours plus grande de la population européenne constitue le terreau pour les tenants des solutions extrêmes. Tous les partis européens prônant la préférence nationale, érigeant la xénophobie en revendication légitime, exigeant la fermeture des frontières savent comment canaliser les frustrations des victimes de la politique ultra-libérale et de la mondialisation. Le discours fait appel à l'instinct de conservation de l'être humain affaibli et en danger. Prêt individuellement à se refermer sur lui-même, il est rassuré de pouvoir collectivement ériger des murs derrière lesquels, pense-t-il, il pourra se protéger.

Dans ce contexte, les responsables gouvernementaux cherchent désespérément, de réunions de crise en Sommets divers, à trouver les solutions pour sauvegarder la paix sociale, sans pour autant s'attaquer aux grands déséquilibres sociaux, ni porter atteinte aux intérêts des centres de pouvoir financier et économique, dont parfois ils sont issus, qui leur assurent le soutien indispensable au fonctionnement de leur machine électorale.

Le déficit démocratique que la construction européenne porte en elle favorise aujourd'hui le développement de mouvements de rejet, non seulement des idéaux originels, tels que la solidarité à l'intérieur d'un espace commun, mais plus concrètement des peuples européens entre eux et, encore plus, à l'égard de l'extra-européen. Dans plusieurs pays, on assiste à la résurgence, aux côtés de formations politiques, de structures para-militaires que nous espérons ne plus jamais revoir marcher dans nos rues.

Ainsi, même dans les pays scandinaves, longtemps considérés comme à l'avant-garde du combat pour la cohésion sociale, les mouvements xénophobes prennent de l'ampleur. En Bulgarie on rejette la minorité hongroise, en Hongrie on rejette la minorité bulgare et partout on rejette la minorité Rom. Y compris en France où, au plus haut niveau de l'État, on se charge d'indiquer au bon peuple quelles devraient être les cibles de l'expression de son mécontentement : Roms, africains, maghrébins, arabes, musulmans...

Ayant désormais de plus en plus de mal à influencer sur les grands équilibres mondiaux, les gouvernants s'emploient à réglementer la sphère privée du citoyen, y compris dans l'espace public. Au cours de cette année électorale qui s'ouvre en France, il est de notre devoir de poursuivre toute expression condamnable par la loi et de redoubler les efforts dans la lutte contre toutes les formes de racisme, de discrimination et de xénophobie.

Collège de la présidence nationale :  
Bernadette HETTIER, Jean-Claude DULIEU,  
Renée LE MIGNOT, Gianfranco FATTORINI.



Bernadette HETTIER



Jean-Claude DULIEU



Renée LE MIGNOT



Gianfranco FATTORINI

## COMMENT FAIRE ÉCHEC AUX INCENDIAIRES, SANS ATTENDRE LA PRÉSIDENTIELLE ?

# Ne les laissons pas jouer avec la peur de l'étranger et les amalgames

par **BERNADETTE HÉTIER, JEAN-CLAUDE DULIEU, GIANFRANCO FATTORINI, RENÉE LE MIGNOT, MEMBRES DU COLLÈGE DE LA PRÉSIDENTIE DU MRAP**

Le 8 mars dernier, la députée UMP de Seine-et-Marne, Chantal Brunel, suggérait de « remettre dans les bateaux » les immigrés « qui viendraient de la Méditerranée ». Ces propos font écho à la volonté de Marine Le Pen de « repousser dans les eaux internationales les migrants qui voudraient entrer en Europe ». Ces appels à « non-assistance à personnes en danger », qui pourraient presque s'apparenter à un appel au meurtre, constituent le prolongement immédiat des politiques de l'Union européenne et de ses pays membres dont la France. Ces derniers ont, de longue date, délégué aux pays du Sud méditerranéen et d'Afrique subsaharienne la mission de gendarmes des frontières du Nord, en échange d'accords impératifs de réadmission, comprenant de chiches aides au développement.

De tels propos s'inscrivent dans le climat délétère de l'actuelle course-poursuite entre ceux qui nous gouvernent et l'extrême droite, avec l'œil fixé sur la ligne d'arrivée de l'élection présidentielle de 2012. « On doit rassurer les Français », ajoute Chantal Brunel. Quelle hypocrisie de la part de ceux qui utilisent la peur comme arme électorale ! Dans une recherche sans limites de boucs émissaires, visant à faire oublier les vrais problèmes sociaux et économiques qui préoccupent les Français, étrangers, sanspapiers, migrants, Roms, gens du voyage, chômeurs, jeunes, fonctionnaires, magistrats, musulmans ou supposés tels sont livrés tour à tour à la vindicte publique. Un vent mauvais aux relents vichystes souffle sur la France : racisme, haine et peurs sont distillés comme un poison surnois.

En premier lieu, peur des révolutions arabes en cours au sud de la Méditerranée et dans les pays du Golfe. Ces peuples qui se soulèvent dans des mouvements d'ampleur historique - à partir d'exigences démocratiques d'égalité, de liberté, de justice - doivent susciter non la peur, mais l'espoir. Pour les ci-

toyens de France, ils sont en réalité porteurs de la perspective d'un autre monde possible, construit par les peuples pour les peuples. Il s'agit là d'un cinglant démenti au spectre brandi de la « guerre des civilisations », laissant croire qu'il n'y aurait pas d'autres choix qu'un libéralisme sauvage écrasant les peuples ou le fanatisme religieux.

En second lieu, peur d'une « invasion massive de réfugiés », reprise, dans une concurrence odieuse UMP et FN, en écho aux propos de Silvio Berlusconi appelant à faire face à un « exode biblique vers l'Europe » de migrants du Sud.

Contre ces prophètes de malheur, c'est au contraire à une « intervention solidaire de l'Union européenne en Méditerranée » (Appel Mare Nostrum du 3 mars 2011) qu'on a appelé 95 organisations de défense des droits humains (dont le Mrap), pour que notre continent assure son devoir fondamental d'aide aux populations menacées par une catastrophe humanitaire.

Les démocrates français doivent être solidaires des forces progressistes arabes car leurs aspirations sont les nôtres. Chômage, inflation, autoritarisme, sacrifices demandés aux plus pauvres pour payer la crise... Malgré des histoires et des situations différentes, les problèmes auxquels sont confrontés les peuples du Maghreb et du Machrek sont de même nature que ceux rencontrés en France et en Europe. N'oublions pas qu'il y a peu de temps encore, des millions de Français sont descendus dans la rue contre la politique sociale de Nicolas Sarkozy.

Pour mieux semer le trouble chez les Français, après plusieurs autres études d'opinion, un sondage Harris en ligne accrédité maintenant la peur d'un nouveau et pire 21 avril 2002, en nous annonçant Marine Le Pen en tête du premier tour de la présidentielle 2012. Comme, d'ailleurs, avaient été pronos-

tiqués la victoire de Lionel Jospin en avril 2002, ou encore le coude-à-coude Jean-Marie Le Pen- François Bayrou en 2007 ! Mais, il importe de ne pas oublier qu'au-delà de ces outils - qui se prêtent si facilement aux manipulations d'opinion - le danger extrême droite est bien réel en France et en Europe et pas seulement pour les prochaines élections présidentielles. En effet, comme pour mieux lui ouvrir la voie, le racisme et une xénophobie assumée se banalisent au sommet de l'État. Le président de la République, ses ministres, le parti qui les soutient franchissent toujours plus les garde-fous qui séparaient traditionnellement la droite républicaine de l'extrême droite xénophobe.

Ne nous laissons pas bernier par l'amalgame « insécurité-immigration » ou par le « projet social » qu'affichent tant Marine Le Pen que Nicolas Sarkozy : il s'agit essentiellement - pour les familles françaises et immigrées les plus démunies -, de chômage, de précarité, de casse de l'école, des services publics, de fermeture des hôpitaux, de l'impossibilité de se soigner, de se loger. S'y ajoutent les discriminations racistes qui renforcent la difficulté pour les jeunes de se former, de trouver un emploi, etc.

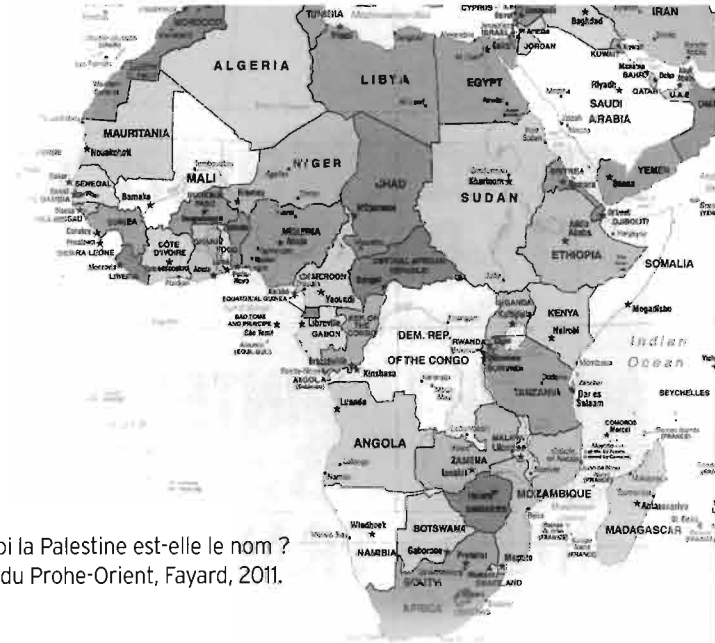
C'est d'une politique sociale et économique - qui respecte les droits de toutes et tous - dont les citoyens ont besoin. C'est parce qu'ils refusent de répondre à ces aspirations que l'UMP comme le FN brandissent la peur, le rejet de l'autre, la stratégie du bouc émissaire comme arme de gouvernement. Arrêtez de jouer les apprentis sorciers ! L'histoire nous a enseigné les conséquences désastreuses de cette stratégie.

Nous en appelons à la vigilance démocratique, à la résistance citoyenne et aux mobilisations unitaires pour faire échec à ces incendiaires, sans attendre les présidentielles.

# Monde arabe, la fin de la peur

Par **Alain Gresh\***

\*Journaliste, animateur du blog Nouvelles d'Orient, auteur de *De quoi la Palestine est-elle le nom ?* (Les Liens qui libèrent), 2010 et, avec Dominique Vidal, *Les Cent clés du Proche-Orient*, Fayard, 2011.



Après quarante ans de stagnation, le monde arabe sort de sa léthargie. Cette région, seule de la planète, n'avait pas connu de changements politiques depuis les années 1970 : les mêmes régimes étaient en place, les mêmes hommes parfois, ou leurs enfants. En Jordanie, Abdallah II a succédé en 1999 à son père Hussein, lui-même héritier de son père Talal ; au Maroc, le roi Mohammed VI a remplacé en 1999 son père Hassan II, dont le début du règne remontait à 1961. Mais en Syrie aussi, Bachar Al-Assad a remplacé son père Hafez, arrivé au pouvoir en 1970 ; en Libye, Mouammar Kadhafi sévit depuis 1969 et prépare un de ses fils à prendre sa place ; Hosni Moubarak avait remplacé Anouar El-Sadate abattu en 1982, et son fils rêvait de prendre sa place. Ali Abdallah Saleh dirige depuis 1978 le Yémen, dont il imaginait se faire désigner président à vie. Et il y avait vingt-trois ans que Ben Ali tenait la Tunisie entre ses mains - et celles de sa femme.

Alors que, dans les années 1980, l'Amérique latine avait vu la chute des dictatures et que des manifestations avaient emporté les régimes indonésien ou philippin, alors que, en 1989, le mur de Berlin était tombé et que dans les années 1990 la vague démocratique avait atteint l'Afrique, le Proche-Orient et le Maghreb semblaient désespérément à l'écart.

Le suicide par le feu d'un jeune tunisien, en décembre 2010, a suffi à mettre en branle un mouvement, qui n'a épargné aucun pays de la zone. Au-delà des différences nationales, trois facteurs ont constitué, dans tous les pays, la poudre qui a permis au baril d'exploser : des pouvoirs autoritaires pour lesquels les citoyens ne sont rien que des pions ; de pseudo-réformes économiques libérales qui ont aggravé la pauvreté et les inégalités, permis la constitution d'immenses fortunes et le pillage du pays, sur un mode un peu similaire à ce que la Russie avait connu sous Boris Eltsine ; l'arrivée à l'âge adulte des classes d'âge les plus nombreuses : 1,5 million d'Égyptiens ont fêté leur vingt

ans en 2010. Ces jeunes, souvent mieux formés que leurs aînés mais ne trouvant pas de travail à la hauteur de leurs espérances, étaient aussi plus ouverts sur le monde et pouvaient, à travers la télévision et Internet faire des comparaisons avec ce qui se passait ailleurs. A partir du moment où le peuple tunisien a fait la démonstration que l'on pouvait renverser un dictateur, le mouvement s'est étendu et a touché tous les pays, sans exception. Les mesures habituelles prises pour calmer la population (concessions économiques, promesses de réforme ou répression) n'en sont pas venues à bout - au contraire. D'autant que la chaîne de télévision Al-JaziraAl-Jazira a créé une scène médiatique arabe unifiée et qu'Internet a renforcé la solidarité entre les différents groupes, notamment les jeunes, qui ont été au cœur des mobilisations.

Deux caractéristiques sont communes à toutes ces révoltes : la volonté de non violence, malgré la dureté de la répression (la Libye reste la seule exception provoquée par la violence des autorités) ; l'aspiration à la liberté et à un régime démocratique. Ces manifestants ont fait voler en éclats les justifications avancées par les dictateurs - « nous ou les islamistes - et relayées par les gouvernements occidentaux, en premier lieu celui de Nicolas Sarkozy, qui ont soutenu pendant des décennies les Ben Ali ou les Moubarak. Bien sûr, les islamistes restent une force avec laquelle il faut compter, mais, dans la majorité des cas, elle s'est ralliée à l'idée d'élections libres, d'alternance, d'Etat de droit.

Ce qui a disparu dans le monde arabe, c'est la peur. La population a reconquis « la dignité ». Et, quels que soient les aléas du mouvement - et il est évident qu'il y aura des avancées et des reculs -, ce qui s'est passé est désormais irréversible.

Néanmoins, la situation de chaque pays est différente, son histoire et son système politique aussi. Il existe parfois une dimen-

sion confessionnelle (et éventuellement nationale), avec les divisions, plus ou moins instrumentalisées, entre chiites et sunnites, entre Arabes et Kurdes, etc., qui peuvent peser sur l'avenir. On le voit à Bahreïn où, en s'appuyant et en avivant les craintes de la minorité sunnite, le roi (lui-même sunnite) a appelé à l'aide les pays du Golfe, notamment l'Arabie saoudite. Et la répression du mouvement démocratique se poursuit, loin des médias et des regards indiscrets.

Le cas libyen est à la fois particulier et porteur de grands dangers. Là, l'insurrection s'est heurtée à une répression sanglante qui menaçait de la liquider et de liquider en même temps des milliers de civils. Elle a donc fait appel à la communauté internationale, ce qui était tout à fait légitime. En 1979, le Vietnam est intervenu au Cambodge pour renverser le régime des Khmers rouges. En revanche, en 2003, les Etats-Unis sont intervenus en Irak contre l'un des plus brutaux dictateurs du Proche-Orient. Pourtant, huit ans plus tard, qui peut soutenir qu'une telle invasion, qui n'avait pas non plus été acceptée par les Nations unies, a été bénéfique au peuple irakien ? L'intervention en Libye, sous égide de l'ONU, n'a pas été cautionnée par des membres importants du conseil de sécurité (dont l'Inde et le Brésil), les pays arabes sont restés à l'écart à l'exception du Qatar, l'Union africaine est plus que réticente. Bien qu'aucune manifestation ne se soit déroulée dans le monde arabe contre les bombardements coordonnés par l'OTAN, il existe un risque que le conflit se poursuive et rouvre un clivage important entre l'Occident et le monde arabe.

Le monde arabe n'est qu'au début d'un long chemin. Les tâches à accomplir sont gigantesques, les contradictions entre les forces qui ont conduit le mouvement (notamment sur la question sociale) restent profondes. Nul ne peut sous-estimer les résistances des pouvoirs établis ni les retours en arrière possibles. Mais une page est désormais tournée, les peuples arabes sont devenus à nouveau des acteurs de leur destin.

## COTE D'IVOIRE : CETTE POSITION IMPÉRIALE APPUIE LES INTÉRÊTS DES GRANDS GROUPES FRANÇAIS



interview de Odile Tobner, Présidente de l'Association Survie parue dans le journal l'Humanité du 13 avril

### Comment analyser vous l'intervention française en Côte d'Ivoire ?

**Odile Tobner :** La négation par les officiels français, d'une quelconque intervention dans l'arrestation de Laurent Gbagbo est invraisemblable, étant donné l'incapacité des forces républicaines de la Côte d'Ivoire d'effectuer celle-ci sans l'aide de la force Licorne. Plus largement, l'intervention française est fâcheuse car elle n'a pas créé la paix, et visait seulement à assurer le pouvoir d'Outtara. Si les intentions affichées avaient été honnêtes, l'intervention aurait été politique, avec pour seul but d'encourager l'organisation d'un large rassemblement de l'ensemble de la population ivoirienne. Or, depuis décembre, on assiste à une position binaire et caricaturale, aboutissant à une exclusion des partisans de Gbagbo de la solution du problème.

### Quel pourrait être l'impact de cette exclusion totale du parti de Gbagbo ?

**Odile Tobner :** Dans l'immédiat, il y a un danger humanitaire depuis qu'Abidjan est livré aux Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Ces troupes pro-Outtara sont sans discipline, comme l'a montré leur descente dans l'ouest, entachée d'atrocités. Protéger la population est la première urgence en Côte d'Ivoire, même si peu de médias en parlent. Cette mission incombe aux forces de l'ONU en Côte d'Ivoire (Onuci).

### Justement, quel a été selon vous le rôle joué par l'Onuci ?

**Odile Tobner :** C'est clair, l'Onuci a été assujettie aux décisions françaises. D'ailleurs, le mandat de l'ONU a été sûrement rédigé par la France à qui les états-Unis ont laissé complètement la gestion de cette affaire. Une confusion est très souvent faite entre l'Onuci et la force Licorne. Celle-ci est sous commandement français et on onusien.

### L'avenir est-il dégagé pour Ouattara ?

**Odile Tobner :** Certainement pas. Les Ivoiriens ont été trop dressés les uns contre les autres. La politique pratiquée par Alassane Ouattara qui fut premier ministre au début des années 1990, ne va pas aider. Ce partisan d'un libéralisme le plus sauvage risque d'aggraver une situation économique particulièrement mauvaise dans un pays où la monoculture du cacao a été encouragée pendant la période d'Houphouët-Boigny. Cela enrichit les spéculateurs et laisse les ouvriers agricoles dans une très grande misère.

### L'intervention française va coller à la peau d'Alassane Ouattara. Pourtant, Laurent Gbagbo n'est pas exempt de collusion avec les intérêts français.

**Odile Tobner :** Laurent Gbagbo a vite essayé d'amadouer les Français leur signalant qu'il n'allait pas remettre en cause leurs intérêts en renouvelant, par exemple, la concession du port d'Abidjan à Bolloré sans appel d'offres. Mais la France aura plus confiance en Ouattara que en Gbagbo. Car ce dernier comptait, dans son entourage, quelqu'un comme Mamadou Coulibaly, Ministre des finances de son premier gouvernement, il préconisait la fin du CFA. Laurent Gbagbo a eu peur de mettre en oeuvre une véritable politique d'émancipation, et l'a vite nommé à la présidence de l'Assemblée nationale. Le bilan des dix années de pouvoir de Laurent Gbagbo est loin d'être positif. D'autant que la partition du pays suite à une tentative de coup d'Etat à son encontre a été, au niveau politique, complètement désastreuse.

### Les influences françaises vont donc continuer malgré les promesses sarkozystes d'en finir avec la Françafrique...

**Odile Tobner :** Les événements en Côte d'Ivoire témoignent de la fatalité d'une politique qui ne peut pas se remettre en question. Le franc CFA, signe d'une puissance monétaire, qui s'ajoute à la puissance militaire de la France, au travers de nombreuses bases militaires installées en Afrique. Cette position impériale appuie des intérêts français considérables, de nombreuses sociétés hexagonales tirant de grands bénéfices de leur situation de monopoles. Bouygues est le plus grand entrepreneur étranger. Bolloré règne sur le port ? Pinault, avec la CFAO, tient toute la distribution de la pharmacie...

### Alassane Ouattara a annoncé la création d'une commission « vérité et réconciliation ». Est-ce suffisant ?

**Odile Tobner :** certainement pas. D'abord, cette commission devrait s'appeler « commission justice, paix et réconciliation ». Et Alassane Ouattara n'est pas capable d'assurer cette mission de façon impartiale, car les exactions sont à mettre au crédit de trop de responsables de son propre camp, comme Guillaume Soro.

### Que préconisez vous ?

**Odile Tobner :** Ce travail devrait être confié à des représentants d'une société civile authentique, regroupant des associations et des citoyens, qui n'ont jamais jeté de l'huile sur le feu et ont toujours été partisans d'une réconciliation, comme la Convention de la société civile ivoirienne.

Entretien réalisé  
par Pierre Duquesne  
pour le journal l'Humanité

## RENCONTRE AVEC L'EX MINISTRE DE BOLIVIE

Bernadette et Hétier et Renée Le Mignot, membres du collège de la présidence, ont reçu au MRAP Julia Ramos Sanchez (1), ex-ministre des Terres et du Développement rural de Bolivie et Secrétaire nationale de la « Confédération des Femmes paysannes et Indigènes » (Bartolina Sisa)



Julia Ramos-Sanchez s'est rendue en France à l'invitation de France Amérique Latine dans le but de présenter un projet des « Bartolina Sisa » de création d'une radio alternative dans le département de Tarija (sud de la Bolivie). Il s'agit de l'une des trois seules femmes « Indigènes » parvenues à une responsabilité politique, d'abord députée puis ministre. Mais elle a personnellement fait le choix de revenir au travail de terrain comme elle nous l'a expliqué.

### Julia, pouvez-vous vous présenter brièvement ?

**J.R.S. :** Je suis née dans une petite communauté quechua de paysans pauvres où il n'y avait pas d'école et je n'ai pas eu l'opportunité d'apprendre à lire et à écrire au-delà de 11 ans, comme les autres enfants. A cause du racisme et de l'exclusion dont j'étais victime, comme tous mes frères et sœurs indigènes - dont un nombre infime accède à la profession enseignante, aux doctorats - je me suis engagée très tôt dans l'organisation collective de mon village. La lutte pour réparer les injustices faites aux êtres humains mais aussi à la « Terre mère », cela a été mon « école », celle de la vie, de la pratique : savoir comment choisir les semences, savoir quand semer, savoir lire dans les migrations animales si l'année sera bonne... Pour moi, la Terre et la Nature rejoignent l'Humanité.

J'ai intégré la « Confédération des femmes paysannes et indigènes de Bolivie » (les « Bartolina Sisa ») qui concentre beaucoup de sagesse, née de la Terre. L'expérience partagée par des milliers et des millions de personnes est de se nourrir de la pelure des bananes ou des oranges. Avec l'élection de notre Président Evo Morales - qui a aussi partagé ces expériences - je suis devenue députée pendant trois ans, puis, en février 2009, ministre du Développement rural et des Terres. Notre objectif est de restaurer enfin les droits des peuples précédemment exclus par les politiques gouvernementales, de récupérer les ressources et matières premières détournées. Cet objectif s'intègre dans notre nouvelle Constitution. C'est bien de créer de belles lois mais elles n'ont pas été appliquées. On est entravés par la bureaucratie et il faut beaucoup de temps pour faire avancer les choses, ce qui fait souffrir les « gens d'en bas ». Pour que les choses changent, il faut beaucoup d'information, en temps voulu,

rapide. Le but est de changer les structures. D'où l'importance des organisations de femmes des communautés indigènes. Depuis 2005 se développe la lutte pour récupérer 50% des recettes des hydrocarbures. Mais actuellement, sur cent euros de revenus, dix-huit seulement nous reviennent tandis que quatre-vingt deux euros rentrent dans la poche des entreprises. Nous avons aussi la volonté d'instaurer le droit au « Gaz pour Tous »...

Depuis la fin de mon mandat en 2010, je suis Secrétaire Nationale des Bartolina Sisa et je me bats aujourd'hui pour l'ouverture d'une radio communautaire dont l'objectif est justement de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas.

### Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'organisation Bartolina Sisa ?

**J.R.S. :** La Confédération des Femmes Paysannes et Indigènes de Bolivie - « Bartolina Sisa » - est une organisation, créée en 1980, qui vise à défendre et promouvoir le droit des femmes indigènes dans un pays où elles ont été marginalisées pendant des siècles. Nous avons choisi ce nom, « Bartolina Sisa », à la mémoire de l'héroïne indienne qui résista à l'invasion espagnole en 1781, en levant une armée populaire de 40 000 hommes, aux côtés de son mari, Tupac Katari. Cette armée avait réussi à encercler La Paz et à tenir un siège de 184 jours, mais elle fut vaincue par les troupes coloniales venues de Lima et Buenos Aires. Bartolina Sisa fut torturée puis pendue après avoir assisté à l'assassinat de son époux Tupac Katari, écartelé par 4 chevaux. Puis son corps fut coupé en morceaux et brûlé, ses cendres dispersées. Mais ils ne sont jamais parvenus à faire disparaître leur mémoire : nous sommes toutes des Bartolina Sisa.

### Julia, parlez-nous de ce projet de radio alternative ?

**J.R.S. :** Tarija est l'un des départements les plus riches de Bolivie. L'oligarchie y est très puissante. Tarija fait partie de la « Média Luna » qui regroupe, à l'est de notre pays, les départements les plus riches du fait, justement, de la présence d'hydrocarbures (gaz, pétrole). Depuis l'élection d'Evo Morales, cette oligarchie est très offensive : voyant ses intérêts menacés, elle a redoublé d'efforts pour contrecarrer le nouveau gouvernement, symbole de l'accession des

Indigènes au pouvoir, notamment en brandissant la menace séparatiste et en multipliant les provocations.

Le racisme a redoublé vis à vis des Indigènes et les violences à leur égard augmentent. Nous subissons depuis 500 ans une triple discrimination, en tant que femmes, en tant qu'Indigènes, en tant que paysannes. A Tarija, les moyens de communication appartiennent à cette oligarchie. Radios et télévisions sont privées et ne correspondent pas à un *Service public* au bénéfice des habitants de cette région. Dans les campagnes, beaucoup de communautés n'ont même pas le téléphone et, en cas d'urgence, les habitants doivent marcher des kilomètres pour accéder à un moyen de communication.

Pour lutter contre la désinformation des médias privés, des organisations et des associations de la région souhaitent mettre en place une radio (*la radio est le moyen de communication le plus utilisé par les populations pauvres de Bolivie*) capable d'informer et d'animer des espaces de débats au sein des populations marginalisées de Tarija. Il leur apparaît nécessaire de promouvoir un processus d'information, d'analyse, de débats, destiné à impulser une participation citoyenne effective qui ne manquera pas d'avoir une incidence sur le développement global des communautés indigènes rurales de Tarija. La connaissance, l'accès à l'information constituent pour nous un facteur essentiel du développement aussi bien en matière de sécurité alimentaire que de santé, d'éducation, d'emploi.

### Julia, vous venez de dire que, dans votre région, le racisme avait redoublé, pouvez-vous préciser ?

**J.R.S. :** Effectivement, le racisme des anciennes classes dirigeantes a été exacerbé par l'élection d'un Président indigène. L'oligarchie bolivienne - celle qui a soutenu les coups d'État, les dictatures militaires et le libéralisme le plus sauvage - ne supporte pas d'être gouvernée par « un lama », comme ils nous appellent ! Mais ce qu'ils ne supportent surtout pas, c'est de perdre leurs privilèges. Leur haine a conduit au massacre de Pando, le 11 septembre 2008. Les Indigènes ont, pendant des siècles, été au plus bas de l'échelle : c'étaient des outils, tout juste bons à servir. Nos ancêtres

ont mené la lutte contre la colonisation espagnole mais, avec la République, notre exploitation a continué. Nous étions exclus de toutes les décisions. Ceux qui ont voulu diviser le pays ont toujours eu des privilèges. Ils se fâchent parce que les richesses de notre pays ne vont plus dans leurs poches, elles sont désormais pour tous les Boliviens.

Aujourd'hui, en effet, nos droits sont inscrits dans la Constitution, même s'ils ne sont pas pleinement réalisés. Qui aurait pu penser, lorsque j'étais enfant, qu'une femme, paysanne et indigène, puisse devenir ministre ? Le président Evo a symboliquement choisi ses ministres pour redonner leur dignité à ceux qui ne l'avaient jamais connue. Par exemple, la nouvelle ministre de la justice, Nilda Copa, est une ancienne domestique qui a commencé à travailler à 13 ans. Elle devait s'occuper de 15 personnes, sans aucun jour de repos, sans salaire ; elle a travaillé ainsi jusqu'à l'âge de 36 ans. Une ministre, ancienne domestique, en habit quetchua, vous vous rendez compte du scandale que cela représente pour certains ! Mais 15% de la population ne pouvait continuer à diriger les 85% autres. Nous sommes la majorité, il fallait changer les choses : le secret de notre victoire, c'est l'unité.

Le 8 octobre 2010, l'assemblée législative de l'État plurinational de Bolivie a adopté la loi contre le racisme et toutes formes de discrimination. Cette loi, nommée « Pedro Alvarez Peralta » du nom d'un combattant afro-bolivien de la guerre du Chaco (2), permet des sanctions économiques et pénales à l'encontre des personnes ou entreprises qui commettent des actes racistes ou discriminatoires. Des peines de prison, d'un mois à trois ans, sont prévues pour ceux qui participent à une organisation raciste ou font de la propagande basée sur des idées de « supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes de religion, d'origine ethnique ou de couleur déterminée ». Les peines peuvent être d'un an à cinq ans de prison dans les cas où « des actes de discrimination, de racisme, de xé-

nophobie, d'homophobie ou toute forme d'exclusion sont réalisés dans le secteur public ». L'éradication du racisme en Bolivie pourrait demander 5 ans selon un rapport du « Comité pour l'élimination de la Discrimination Raciale » (CERD), de l'Organisation des Nations Unies. C'est une tâche très difficile, compte tenu des siècles de domination coloniale et du pouvoir ultérieur des élites d'origine européenne. Une nouvelle loi sur l'Éducation a intégré les valeurs de la culture traditionnelle indigène.

### Julia, quelle est votre préoccupation essentielle ?

**J.R.S. :** Les modèles économiques actuels et les grandes puissances sont en train de détruire notre planète, notre « Pacha Mama ». Cette destruction génère sécheresse, famines, catastrophes dites « naturelles » ; chaque jour des espèces disparaissent, mais si le monde ne change pas, nous aussi nous disparaîtrons. Un autre monde est possible sans oligarchies, sans hiérarchies ni entre les peuples, ni entre les hommes. Nous essayons de construire ce monde en Bolivie, avec nos frères d'autres pays d'Amérique Latine. Au Forum Social Mondial de Dakar de février 2011, le Président Evo Morales a appelé à l'unité des peuples du monde pour sauver la planète Terre. « Quand les peuples contrôlent les ressources et font bénéficier le peuple, un autre monde est possible. Ce monde-là, les peuples doivent le construire dans l'unité, la dignité et la liberté » a-t-il déclaré. La rébellion des peuples arabes, la nouvelle voie empruntée par les peuples d'Amérique Latine sont source d'espoirs. Ce ne sont pas les guerres qui libéreront les peuples, mais la conscience nouvelle des peuples.

notes :

pour plus de renseignements : <http://banlieue-monde.blogspot.com/2011/04/julia-ramos-les-luttes-des-campesinas.html>

(1) Julia Ramos, qui a été ministre du Président Evo Morales, est présidente de la *Fédération nationale des femmes paysannes de Bolivie « Bartolina Sisa »*. Son parcours personnel est exceptionnel. Après avoir quitté l'école à 11 ans, c'est son engagement militant qui l'a motivée à se perfectionner très vite en lecture et en écriture, puis à décrocher le baccalauréat en quelques années. Pour elle, c'est le parcours que devraient pouvoir faire toutes les femmes, toutes les campesinas. Alors que la tradition les confine à la maison, chargées des tâches domestiques, elles devraient être autant que les hommes maîtres, députés, ministres. De toutes les luttes émancipatrices qui se construisent dans son pays et sur le continent sud américain, et dont elle est l'ambassadrice, la bataille pour une information qui échappe aux tenants de l'ordre ancien n'est pas la moindre. C'est pour recueillir de la solidarité internationale les moyens de créer une radio des femmes paysannes qu'elle visite la France. Il s'agit de redonner aux femmes confiance en elles, et non pas, précise-t-elle, de les opposer aux hommes, avec qui il faut construire ensemble le combat libérateur. N'est-ce pas la femme, la mère, qui met au monde les garçons et les filles ? Julia Ramos ne se reconnaît donc pas tout à fait dans l'étiquette féministe si elle devait conduire à prendre les hommes pour cibles. Il n'y aura plus de machisme le jour où les femmes n'auront plus en tête d'images machistes, affirme-t-elle. Elle énumère, avec nombre de conquêtes démocratiques, sociales et culturelles, celle de la parité, gagnée pour les cabinets ministériels et dans la Constitution, puis interroge : et vous, où en êtes-vous, en France ? Militante lucide et optimiste, elle appelle à créer les conditions pour que le peuple lui-même devienne acteur, choisisse lui-même ses candidats aux élections, quitte à bousculer les hommes d'appareils et de partis qui dirigent le FMI, et qui visiblement n'ont pas la même conception qu'elle du socialisme. « En Bolivie, nous menons le combat émancipateur de notre peuple : il ne faut pas que nous perdions, car ce que nous faisons est important pour toute l'humanité ». Son message est passé, ainsi que son appel à réveiller partout les forces du peuple qui sommeillent, tel un « gros éléphant endormi ».

(2) La guerre du Chaco qui se déroula entre 1932 et 1935 opposa la Bolivie et le Paraguay.

# Les Bédouins du Néguev<sup>1</sup>

Haia Noach and Karen Douglas<sup>2</sup>

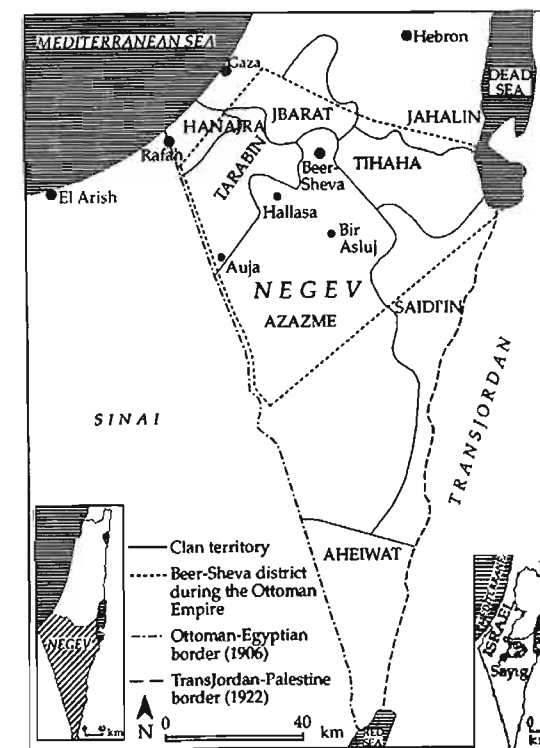
## Histoire

Les Bédouins du Néguev, la région semi-désertique du sud d'Israël, sont des peuples indigènes arabes, traditionnellement semi-nomades. Toutefois, dans la première moitié du XIXe siècle, les 95 tribus bédouines qui peuplaient le Néguev pendant des centaines d'années ont commencé à se sédentariser et se sont alors partagé ce qu'elles considéraient leur territoire. Les Bédouins vivaient alors principalement d'agriculture, environ 2,5 millions de dounams<sup>3</sup> exploités en culture sèche<sup>4</sup>, et d'élevage, surtout caprin ou ovin. A la suite de la création de l'État d'Israël en 1948, quand le désert du Néguev est devenu



Israël aujourd'hui

Le Néguev au début du XXe, répartition des groupes bédouins (note 3)



partie intégrante du nouvel État, les Bédouins furent chassés de la plupart de leurs terres, seulement 10 à 15 % de la population originelle pouvant rester. La majorité de la population bédouine s'est réfugiée dans les pays voisins ; quant à ceux qui restèrent, ils furent arrachés de force de la terre et des pâturages où leurs familles ont vécu pendant plusieurs générations et déplacés dans la partie Est du Néguev, plus pauvre en pluie et en sol fertile. Les expulsions et déplacements des Bédouins ont ainsi continué jusqu'au milieu des années 50 ; le recensement de 1960 n'en comptait alors plus que 11 000.

Les 11 tribus<sup>5</sup> bédouines qui restaient ont été rassemblées dans un périmètre appelée le « Siyag » (barrière en arabe) où 7 tribus vivaient déjà, de façon temporaire selon les informations données aux Bédouins. Ce n'est qu'en 1966, date de la fin du régime militaire imposé à toute la population arabe d'Israël, que les Bédouins purent enfin entrer ou sortir de cette zone d'environ 1000-1500 km<sup>2</sup> sans permis délivré par le gouverneur militaire.

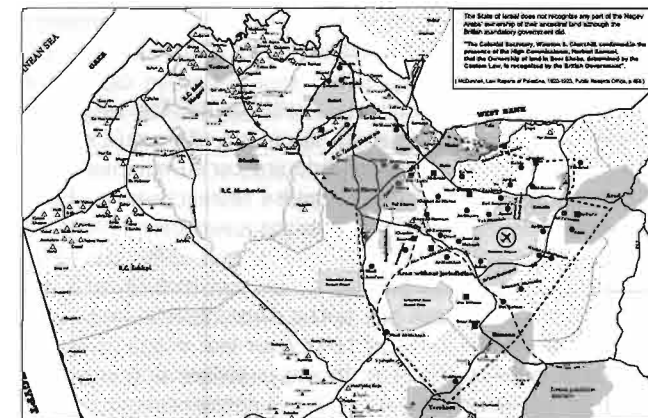
L'État commença alors à introduire de nouveaux mécanismes juridiques afin de continuer à concentrer la population bédouine<sup>6</sup> et à la déposséder encore plus avec, par exemple, la loi sur la propriété des absents (Absentee Property Act, 1950) et la loi sur l'acquisition de la terre (Land Acquisition Act, 1953). L'augmentation de la concentration de la population s'est faite en rassemblant les Bédouins dans trois communes que l'État avait développées à cet effet au prétexte que le gouvernement était en train de les moderniser et d'améliorer leur niveau de vie. A la suite de nouvelles lois, comme la loi de planification et de construction (Planning and Construction Law, 1965), la plupart de la terre bédouine fut classée en terre agricole, rendant ainsi illégale toutes les

constructions existantes. C'est à partir de ce moment que l'on va entendre parler de « villages non-reconnus » : la moindre agglomération existante, y compris celles qui ont été créées avant la fondation de l'État d'Israël, n'avait plus aucune existence légale.

Ce processus de confiscation s'est poursuivi jusque dans les années 70, période à laquelle Israël a mis en place la possibilité pour les Bédouins d'enregistrer leurs prétentions à la propriété de leurs terres et un total de 3200 demandes fut alors inscrit. Mais à partir de 2003, le gouvernement commença à les contester en réclamant des documents, actes ou titres de propriété que les Bédouins ne possédaient évidemment pas ; le piège se refermait, toutes les demandes furent rejetées et les terres enregistrées comme domaine de l'État.

## Les villes de regroupement planifiées par le gouvernement

En 1966, à la fin du régime militaire, le gouvernement a commencé à planifier des villes de forte densité pour urbaniser les Bédouins. Aujourd'hui, plus de 100 000 Bédouins sont rassemblés dans 7 de ces agglomérations établies dans le Néguev : Rahat, Tel Sheva, Segev Shalom, Lakiya, Kseiffe, Arara et Hura. Ces villes sont classées parmi celles qui offrent les services socio-économiques les plus médiocres du pays et, par conséquent, les plus hauts niveaux de chômage et délinquance. Par ailleurs, ces concentrations contribuent à la décomposition des structures sociales traditionnelles bédouines en mêlant dans une même ville différents clans et tribus. Celles-ci ne leur offrent pas non plus la possibilité d'élever leurs cheptels, un point considéré comme essentiel au maintien du mode de vie et à l'identité des Bédouins.

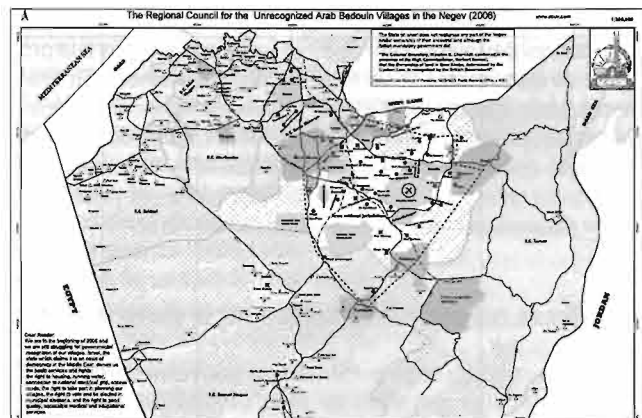


Le Nord du Néguev. Les limites du Siyag apparaissent en pointillé noir, les villes de regroupement en vert.

## Les « villages non-reconnus » : inexistants et illégaux à la fois

Ceux qui sont appelés les « villages non-reconnus » sont considérés par les autorités israéliennes simultanément comme inexistants et illégaux. Ils n'existent pas, car ils n'apparais-

sent sur aucune carte, ni sur aucun document de planning du gouvernement et qu'aucun panneau routier ne signale leur présence. Leurs résidents n'ont même pas le droit de mettre le nom de leur village pour adresse dans leur carte d'identité. De plus, comme ils n'ont pas d'existence officielle, ils n'apparaissent sur aucun cadastre - une obligation pour installer des infrastructures. Ceci se traduit par l'absence d'adduction d'eau, les maisons ne sont pas reliées au réseau national d'électricité, ni au téléphone et aucune route n'y est construite. Comme il n'y a pas de municipalité, tous les services élémentaires sont absents : ordures ménagères, égouts, dispensaires et écoles.



Détail de l'ensemble de l'urbanisme du Néguev avec les villages non-reconnus et les villes de regroupement.

Ils sont en même temps illégaux, car il est impossible d'y obtenir un permis de construire, toute habitation y étant illicite et risquant en permanence d'être démolie. Depuis les années 70, le gouvernement a, de façon systématique, détruit des milliers de maisons ; une politique qui s'est lentement intensifiée ces dernières années. En février 2010, les autorités ont promis le triplement du quota annuel afin d'obliger les communautés bédouines à quitter leurs terres ancestrales. Ceci s'est traduit par une augmentation dramatique de destructions et d'ordres de démolition dans le Néguev ; on considère que leur nombre sera sans précédent en 2011.

Ces démolitions illustrent bien la politique de l'État de double standard et de discrimination parce que, alors qu'il détruit les maisons de ses citoyens bédouins ou au minimum n'en reconnaît pas l'existence, il a légalisé rétroactivement l'établissement de plusieurs implantations juives dans le Néguev. Il faut savoir qu'il existe un outil juridique utilisé par l'État appelé « accord individuel » qui lui permet d'attribuer à des familles juives, en tant que particuliers, des dizaines, voire des centaines d'hectares de terre pour leur usage privé ; un moyen hors de portée des citoyens israéliens arabes du Néguev. Un amendement voté en juillet dernier reconnaît ainsi une douzaine d'établissements individuels relativement récents, conférant à l'Autorité de développement du Néguev (NDA, Negev Development Authority) le pouvoir de faire des recommandations à l'Administration israélienne de la terre (ILA, Israel Land Administration) d'allouer des terrains pour les implantations en question. Cet amendement autorise un statut officiel aux fermes juives, ce même statut qui est refusé aux villages bédouins non-reconnus qui continuent à vivre sans le minimum de services de base. Un plan actuellement en cours implique la reconnaissance de 11 nouvelles implantations juives entre Shocket Junction et Arad<sup>7</sup> et aura pour

conséquence la démolition et le déplacement de plusieurs des nombreux villages bédouins non-reconnus.

### Le cas d'Al Arakib

Al Arakib est un village bédouin non-reconnu situé à 7 km au nord de Beer-Sheva. Pendant la récente intensification des politiques discriminatoires contre les citoyens arabes, Al Arakib est devenu le symbole d'une lutte bien plus grande entre le gouvernement israélien, les Bédouins du Néguev et les Arabes d'Israël. De juillet 2010 à la date où s'écrit cet article (avril 2011) Al Arakib a déjà été détruit 20 fois par la police et des forces spéciales, laissant 300 résidents, principalement des femmes et des enfants sans abri ni eau (en plein été aussi bien que pendant l'hiver). Une de ces démolitions a même été conduite en plein mois de Ramadan, un événement sans précédent - l'État d'Israël n'avait auparavant jamais détruit de maisons de ses citoyens musulmans pendant cette période considérée comme sacrée.

Pour la première démolition, c'est une force d'environ 1500 policiers armés, équipés de grenades assourdissantes et lacrymogènes, dont plusieurs centaines de membres des forces spéciales anti-émeutes - certains au visage dissimulé - dans leur tenue spéciale de protection, qui a pénétré le village.

Au cours de ces opérations de démolition, à plusieurs reprises des hommes du village ont été arrêtés avec ordre de ne plus retourner chez eux alors que les résidents ne faisaient preuve que de résistance non-violente aux destructions de leurs foyers et de leurs moyens d'existence. En effet, à chaque fois, c'est tout le village qui est rasé par les bulldozers qui abattent non seulement les maisons mais détruisent aussi les enclos des moutons, les poulaillers et les plantations d'orchidées ou d'oliviers qui sont les seules sources de revenus de la communauté. Les policiers ne donnent pas non plus aux résidents le temps de récupérer leurs affaires de leurs maisons ; des biens comme des générateurs, des véhicules ou des tracteurs sont fréquemment saisis.

Pendant les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> démolitions qui se produisirent 2 journées consécutives (16 et 17 janvier 2011), il apparut alors clairement que le gouvernement israélien cherchait à empêcher définitivement qu'Al Arakib puisse être reconstruit. Afin d'effacer toute trace que des gens aient vécu ici, tous les débris des démolitions furent enlevés et jetés dans une décharge municipale voisine. Aucun matériau de construction, aucun effet personnel ne restait que les résidents auraient pu récupérer pour reconstruire leur village. C'est aussi à cette

occasion que la police à eu recours pour la première fois aux gaz lacrymogènes et aux balles en caoutchouc contre les résidents.

On a longtemps pensé que l'activité de reboisement du Fond national juif (FNJ)<sup>8</sup> était cachée derrière ces démolitions. Le directeur du Département Développement de l'ILA, Shlomo Zeiser qui dispatchait les bulldozers chargés d'effacer le village de la terre, a fait une déclaration au journal en ligne israélien Ynet<sup>9</sup> (16 janvier 2011, édition en hébreu seulement). Il explique que l'ILA est en train de faire un effort pour trouver une solution définitive à ce qui se passe à Al Arakib : « Nous allons préparer le sol pour des plantations » dit-il, impliquant clairement le FNJ.

Pour les habitants, le coût humain de ces démolitions a été considérable et les plus vulnérables, femmes, personnes âgées et enfants, ont souffert de façon disproportionnée des actions du gouvernement. L'étendue complète du trauma psychologique et émotionnel des résidents n'est pas encore apparent<sup>10</sup>. Les démolitions créent un mécanisme perturbateur et douloureux qui entraîne une profonde dégradation de la société.

La terre sur laquelle Al Arakib se trouve a été transmise de génération en génération au sein de la tribu Al-Touri. Le gouvernement a entrepris ces démolitions alors que les titres juridiques enregistrés par les résidents afin de prouver leur droit de propriété n'ont toujours pas été examinés par les tribunaux israéliens. En démolissant leur village, le gouvernement israélien cherche à forcer les habitants d'Al Arakib à quitter leur village et à abandonner leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits. Trois autres menaces pour les Bédouins du Néguev

### Trois autres menaces pour les Bédouins du Néguev

Les différentes communautés bédouines du Néguev sont inquiètes car si les efforts du gouvernement à Al Arakib réussissent, cela entraînera des évictions massives d'un grand nombre de villages non-reconnus qui verront leurs terres transférées à l'État pour développer de nouvelles implantations juives et planter des forêts. En conséquence, la plupart de leurs habitants seront forcés de déménager dans l'une des municipalités planifiées par le gouvernement, des regroupements dans des villes en échec qui souffrent du manque de maisons et, nous l'avons déjà dit, du chômage et d'une délinquance élevée.

En fait les communautés bédouines du Néguev sont vulnérables aux menaces pouvant provenir de 3 fronts : le gouvernement, le FNJ et l'armée<sup>11</sup>. Plusieurs plans gouvernementaux ont été mis sur pied pour

Al Arakib, 31 janvier 2011 (images de la 11<sup>e</sup> démolition)



le développement du Néguev qui posent aux Bédouins un risque significatif dû à la politique discriminatoire de l'État envers ce groupe minoritaire. Par exemple, le ministère des Transports a oublié de tenir compte de quelque 3 000 Bédouins dans ses plans d'extension à travers le Néguev de l'autoroute transisraélienne connue sous le nom de Route 6<sup>12</sup>. Celle-ci va directement toucher les villages (non-reconnus) de Al-Mas'adiya, Al-Garin, Khirbat Al-Watan, Bir Al-Hamam, Khashem Zana, Sawin, a-Shahabi, Wadi Al-Na'am et Al-Mashash. De plus, les expulsions nécessaires à l'amélioration d'une autre autoroute, la Route 31<sup>13</sup>, se traduiront par l'évacuation et la destruction de plusieurs agglomérations puisque celle-ci doit traverser 2 villes de regroupement des Bédouins planifiées par l'État, Hura et Kseiffe, des villages récemment reconnus comme Al-Sayyed/Al-Qarin, Al-Fur'ah et Wadi Rowain et aussi 3 villages non-reconnus : Sa'wa, Al-Sari'a et Al-Bat. Il n'est prévu aucune compensation ou solution alternative adéquate pour les résidents.

Le FNJ, en coopération avec le gouvernement israélien, continue à mettre en place pour la région du Néguev un plan d'afforestation massive. Ce plan implique de modifier le zonage<sup>14</sup> de 100 hectares de terre agricole afin de doubler la taille de la forêt Goral<sup>15</sup> (appelée « Destiny Hills »). Conséquence : le village non-reconnu de Twail Abu Jarwal a été détruit plus de 50 fois au cours de ces 4 dernières années et 2 autres villages, Al-Msadeya et Awajan restent sous la menace permanente de la démolition. Les plans pour l'extension de la forêt Yatir<sup>16</sup> de 4 000 hectares (potentiellement de 12 400 hectares) sont actuellement en cours d'étude, menaçant les villages non-reconnus d'Atir, Al-Bat et Kuchle de risque de démolition et les empêchant de tout futur développement. De plus, le FNJ avance rapidement dans le programme appelé « forêt God TV ». Il s'agit d'un projet de planter 1 million d'arbres<sup>17</sup>, parrainé par une chaîne de télévision américaine de chrétiens évangélistes radicaux, God TV; cette forêt, prévue au nord-ouest de Beer-Sheva, s'étendra sur les côtés ouest et sud-ouest d'Al Arakib.

Finalement, 3<sup>e</sup> menace pour les Bédouins, environ 56 % du Néguev a été déclaré zone militaire et peut continuer à s'agrandir aux dépens des villages non-reconnus. Par exemple, l'extension proposée de la zone industrielle adjacente à la base aérienne située près de Nevatim Junction<sup>18</sup> inclut la terre sur laquelle se trouve le village non-reconnu d'Al-Sira qui est actuellement assujéti à un ordre de démolition. De plus, il a été proposé de construire une base d'espionnage militaire près d'Omer<sup>19</sup> ce qui bloquerait le développement de Lakia, ville de regroupement planifiée par l'État, vers le sud et mettrait le village non-reconnu d'Al-Mkiman en danger d'être démoli.

## Condamnation des Nations Unies

L'Organisation des Nations unies a déclaré que la pratique d'évictions forcées est une violation flagrante des droits de l'homme, et en particulier du droit à une habitation convenable. L'État d'Israël a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1991 qui garantit le droit au logement à tous ses citoyens. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels<sup>20</sup>, chargé de contrôler la mise en œuvre du Pacte, a déclaré que les expulsions forcées « ne pourraient être justifiées que dans les circonstances les plus exceptionnelles, et en accord avec les principes qui y sont relatifs du droit international »<sup>21</sup>. Dans le cas des Bédouins du Néguev, ceci oblige le gouvernement à consulter les personnes ou les communautés affectées, d'identifier un intérêt public indiscutable qui justifierait ces expulsions, de s'assurer que les personnes concernées aient le moyen de les contester et enfin de leur fournir des compensations appropriées et des logements et terres de remplacement adéquates.

Aucune de ces obligations, par exemple dans le cas d'Al Arakib, n'a jamais été remplie.

De plus, au cours de son 3e examen de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en Israël, le Conseil des droits de l'homme a fait les déclarations suivantes dans ses conclusions et recommandations :

- Le Comité (...) s'inquiète néanmoins de ce que la population bédouine serait victime d'expulsions forcées (...) et de ce que les besoins traditionnels de la population ne seraient pas suffisamment pris en considération dans les activités de planification de l'État partie visant au développement du Néguev, en particulier le fait que l'agriculture fait partie des moyens de subsistance et des traditions de la population bédouine. Le Comité s'inquiète en outre des difficultés d'accès aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité pour la population bédouine vivant dans des centres urbains, difficultés que l'État partie n'a pas reconnues (art. 26 et 27). Dans ses activités d'aménagement dans la région du Néguev, l'État partie devrait respecter le droit de la population bédouine à ses terres ancestrales et à son mode de vie traditionnel fondé sur l'agriculture. L'État partie devrait en outre garantir l'accès de la population bédouine aux structures de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité, quel que soit le lieu où elle se trouve.<sup>22</sup>

## Agitation sociale dans le Néguev

La population juive locale a en général une connaissance limitée des sérieuses menaces qui sont posées à ceux qui vivent dans les villages non reconnus et même, d'une façon plus générale, de la culture bédouine et de leur lutte pour leur reconnaissance, pour l'égalité et pour la propriété de leur terre.

Un tel manque de connaissance freine les quelques possibles interactions sociales de la vie courante. Ceci, combiné avec une couverture médiatique généralement négative présentant les Bédouins avec les stéréotypes de voleurs de terre



Pendant les démolitions du 15 février 2011



et de squatters, font que les rares rencontres avec eux sont généralement formelles, liées à des conflits et, de façon générale, hostiles. Préjugés et isolement social, au mieux, approfondissent la méfiance et les a priori ; au pire, ils augmentent les chances de conflits destructeurs.

## La Commission Goldberg et le Plan Praver

Ces dernières années, les besoins grandissants de la population juive ont intensifié la pression sur la terre ; les organes de l'État cherchent donc à résoudre cette situation pour qu'Israël soit en mesure d'y répondre. Ceci a conduit le gouvernement à former un comité public en 2007 pour enquêter sur la législation de la terre dans le cadre des différends avec les Bédouins et de formuler des recommandations. Il était dirigé par un ancien juge de la Cour suprême, Eliezer Goldberg. Seuls 2 des 8 membres du comité étaient Bédouins et ne venaient pas de villages non-reconnus ; de plus, il n'y avait pas de représentant des femmes bédouines.

Le mandat de ce qui s'est appelé la Commission Goldberg était de conduire des auditions publiques et d'imaginer une solution aux villages non-reconnus qui tenait compte du droit traditionnel bédouin pour la propriété de la terre. De janvier à mars 2008, la Commission a ainsi conduit ses recherches et écouté des témoignages de résidents des villages non-reconnus, d'ONG, d'universitaires, de membres du Parlement et de maires. Ses conclusions furent soumises au ministère du Logement le 11 décembre 2008.

Goldberg y déclarait que les Bédouins n'étaient pas des « envahisseurs »<sup>23</sup> comme ils sont souvent considérés mais des citoyens et ne pouvaient pas être traités comme s'ils étaient transparents, sans statut ni droits. De plus, il fallait étudier leurs revendications avec soin et ceux-ci devaient être impliqués pour déterminer leur futur. Point considérable pour la communauté bédouine : le Comité a reconnu le regroupement forcé dans le « Siyag » par Israël après 1948 et que d'autres Bédouins y possédaient déjà des terres depuis de nombreuses années.

Le Comité a aussi recommandé l'officialisation de certains villages non-reconnus d'une certaine « taille critique » restant à déterminer et qui pourraient ainsi devenir des municipalités, à condition qu'elles ne contreviennent pas au Plan général d'urbanisme du district (en pratique, seuls quelques douzaines de villages ne pourraient répondre à ces critères pour être reconnus). Les villages qui ne pourraient pas être officialisés pourraient - autres recommandations - être autorisés à se déplacer sur d'autres sites, certains pouvant recevoir une compensation financière ou sous forme de terres ; un comité devant être formé pour reconnaître officiellement les bâtiments construits illégalement dans les villages bédouins. Mais au total, les critères d'officialisation des villages non-reconnus étaient flous et discriminatoires,

empêchant cette reconnaissance dans la plupart des cas.

De plus, et malheureusement, la Commission Goldberg n'a pas reconnu les droits de propriété des Bédouins sur leurs terres, alors qu'elle déclarait par ailleurs que c'était là le nœud du problème pour résoudre le conflit ; elle ne concéda que de citer la relation historique des Bédouins avec leur terre.

Un autre groupe de travail, la Commission Praver, fut alors établi afin de mettre en œuvre les recommandations de la Commission Goldberg. A l'instant où nous écrivons, le Plan Praver est toujours en attente d'être dévoilé publiquement ; toutefois quelques fuites ont révélé que le gouvernement ne compte reconnaître que moins du tiers de la terre du Néguev revendiquée par les Bédouins. D'autres éléments de ce plan indiquent que des milliers de Bédouins devraient être déplacés quand leurs villages seront transférés vers d'autres sites, qu'une nouvelle loi sur la terre va être décrétée, ne laissant plus aux Bédouins la possibilité de se déplacer, que seulement 50 % des droits à la terre soumis par ceux qui y vivent seront reconnus, et que des compensations, financières ou sous forme de terre, devront être éventuellement versées<sup>24</sup>...

## La société civile

De nombreux militants des droits de l'homme ont remarqué qu'Israël est entré dans une période d'une agressivité sans précédent face à sa minorité arabe en général, les Bédouins faisant quant à eux face à un tournant crucial avec la publication attendue du Plan Praver. Un grand nombre d'organisations de la société civile israélienne plaident devant ceux qui prennent des décisions au gouvernement et auprès des Nations Unies pour la reconnaissance des villages bédouins du Néguev ; leurs acteurs font un travail considérable pour aider les Bédouins à faire face aux nombreuses menaces auxquelles ils sont confrontés.

Le Forum de la coexistence dans le Néguev pour l'égalité civile ou NCF (pour Negev Coexistence Forum for Civil Equality) ou encore Dukium Forum (de l'hébreu, coexistence) est l'un d'entre eux. Le NCF est une association populaire, à but non lucratif, fondée en 1997 par des résidents arabes et juifs du Néguev. La mission que s'est fixée le NCF est de faire avancer l'égalité, la tolérance et la coexistence entre les communautés bédouines et juives qui vivent dans le Néguev. L'organisation se bat à la fois aux niveaux national et international pour la reconnaissance par l'État des villages bédouins et pour l'élimination de toute discrimination, civile, économique, sociale et culturelle à leur égard.

Le rôle que s'est assigné le NCF est de faire connaître au public la situation dramatique dans laquelle se trouvent les Bédouins du Néguev en diffusant une information factuelle sous forme de rapports et de communiqués de presse, en organisant des visites dans les villages bédouins, en créant des événements culturels ou pédagogiques pour promouvoir la coexistence et la coopération entre Juifs et Arabes et en travaillant à améliorer les conditions de vie dans les villages non-reconnus sur le terrain et à travers des actions juridiques.

Le NCF est actuellement en train d'organiser un tel événement culturel (exposition de photos et conférences-débats), qui devrait se produire dans plusieurs villes françaises au

cours du dernier trimestre de cette année 2011.

[1] Titre original « The Negev Bedouin », avril 2011. Traduit par Michel Ouaknine.

[2] Respectivement Directrice exécutive et Coordinatrice pour le Développement de l'association Negev Coexistence Forum (NCF ou « Dukium Forum »), <http://www.dukium.org/> (NDT)

[3] Un dounam est une unité de mesure de surface de l'ancien empire ottoman (à l'origine la superficie qu'un homme pouvait labourer en un jour). En Israël-Palestine le dounam a été standardisé à 1.000 m<sup>2</sup> soit 0,1 ha. La surface cultivée par les Bédouins était donc de 250 000 hectares, soit 20% de la surface du Néguev (NDT). [4] Une technique de culture sans irrigation aussi appelée « dry farming », voir : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1911\\_num\\_20\\_114\\_3660](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1911_num_20_114_3660) (NDT)

[5] La société bédouine s'organise sur les liens du sang, par ordre d'importance : la famille proche, la famille plus élargie (oncles, cousins, etc.), le clan et enfin la notion de tribu, voire de confédérations de tribus appelées en hébreu mat (ou matot au pluriel), improprement indiquées «clan» dans la carte (NDT - Sources: Wikipedia et notes personnelles)

[6] Nous parlons ici des Bédouins du Néguev; il existe aussi environ 80 000 Bédouins qui vivent dans le centre et le nord d'Israël, principalement en Galilée. Leur histoire est différente de ceux du Néguev et les a conduits à se sédentariser, ne conservant tentes et traditions que pour le tourisme. Bien qu'environ la moitié d'entre eux ait été expulsée au moment de la création de l'État, un grand nombre d'entre eux travaille pour l'armée (éclaireurs, lignes de front). (NDT - Sources: [http://www.mfa.gov.il/mfa/mfaarchive/1990\\_1999/1999/7/the%20bedouin%20in%20israel](http://www.mfa.gov.il/mfa/mfaarchive/1990_1999/1999/7/the%20bedouin%20in%20israel) et notes personnelles)

[7] Au nord-est du Néguev (NDT)

[8] Aussi appelé KKL (de l'hébreu Keren Kayemeth le-Israël) ou encore JNF (de l'anglais Jewish National Fund), le FNJ est une organisation internationale - non israélienne - qui se charge de collecter des fonds en faveur de projets liés à la terre, l'eau et l'afforestation en Israël (NDT- Source <http://www.kkl.fr>).

[9] <http://www.ynet.co.il/>

[10] Ne pas oublier non plus qu'après chaque démolition les habitants sont obligés de se réfugier dans des tentes et des baraquements construits provisoirement avec les débris. Cette situation se dégrade à chaque démolition (tentes déchirées, matériaux dégradés ... Que dire des conditions de vie après 10 ou 20 démolitions ? (NDT)

[11] Appelée Tsahal (de l'hébreu Tsva Haganah le-Israël, Armée de défense d'Israël) ou encore IDF (de l'anglais Israeli Defence Force). (NDT).

[12] Voir la carte : orientée Nord-Sud elle passe à l'est de Beer-Sheva, coupant le Siyag en deux (NDT).

[13] Orientée Est-Ouest, elle contourne Beer-Sheva pour aller à Arad (NDT).

[14] En France on parlerait du plan d'occupation des sols (NDT).

[15] Située au nord de Beer-Sheva, le long de la Route 40 (NDT).

[16] A environ 18 km au nord-ouest d'Arad, près de la «Ligne verte» qui fait frontière avec la Cisjordanie (NDT).

[17] Voir <http://www.god.tv/israeltrees> ; noter que God TV ne s'estime pas responsable de l'éviction des Bédouins d'Al Arakib, en rejetant la faute sur le FNJ et le gouvernement israélien (NDT).

[18] Cette zone industrielle est située à environ 20 km à l'ouest d'Arad. (NDT).

[19] Une petite ville 7 à 8 00 habitants, située à environ 4 km du centre de Beer-Sheva, au nord-est

[20] Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966; le texte est disponible à : <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/3ae6b36c0.pdf> (NDT).

[21] Interdiction des expulsions forcées, résolution 2004/28 de la Commission sur les droits de l'homme.

[22] Conclusion soulignée par le comité (paragr. 24 page 10); le texte complet est disponible à <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/448/07/PDF/G1044807.pdf?OpenElement> (NDT).

[23] Dans son 3e examen de l'application du Pacte signalé plus haut, le Conseil des droits de l'homme s'était inquiété «de ce que la population bédouine serait victime d'expulsions forcées en application de la loi de 1981 relative aux terres du domaine public (Expulsion des envahisseurs)», page 19, même référence que la note 22 (NDT).

[24] Ce n'est sans doute pas un hasard si ce rapport tarde à être publié: l'existence de ces 2 commissions permet à l'Etat d'Israël de se conformer aux dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qu'il a ratifié et de répondre aux conclusions du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Par ailleurs, en attendant, le gouvernement continue sa politique de destruction et d'expulsions sur le terrain; ce seront toujours autant de résidents et de villages en moins le jour

## OTAN, « LICORNE », où en est la souveraineté des peuples ?

Analyse et commentaires de l'AFASPA

Le dénominateur commun des soulèvements populaires en Afrique et au Proche Orient est le rejet de décennies de pouvoirs liberticides, le refus de la corruption qui concourt à la misère pour le plus grand nombre. D'un pays à l'autre, leur nature, leur développement et les forces qui les portent sont d'une grande diversité. En Tunisie et en Égypte, les révoltes ont été nourries de grandes luttes syndicales. Si les dictateurs ont été chassés, l'aspiration populaire est loin d'avoir trouvé réponse à ses exigences et les répressions de manifestations restent d'actualité.

**En Tunisie**, malgré les avancées sur le terrain des libertés d'expression et d'organisation, le pouvoir est toujours détenu par les forces réactionnaires bourgeoises, soutenues à l'extérieur par les puissances occidentales. La France est sur les rangs comme l'a montré la récente visite de Christine Lagarde, Ministre de l'Économie et des Finances, venue proposer un « Plan Marchal », ce qui n'acte pas de changement sur la nature des relations entre nos deux pays.

**En Égypte**, les militaires formés aux USA, qui contribuent en grande partie au financement de l'armée, contrôlent la situation et veillent à éviter le développement des grèves qu'ils redoutent au plus haut point. Dans ces deux pays, les transitions tentent d'imposer un processus électoral précipité, préjudiciable à l'instauration de la pratique du débat démocratique jusque là impossible. La situation reste dramatiquement bloquée malgré la forte mobilisation populaire, **au Yémen, au Bahreïn et en Syrie**, où les manifestants poursuivent courageusement leur mouvement, durement réprimé par les régimes en place.

**En Libye**, après la répression de manifestations pacifiques, on a assisté à un soulèvement armé organisé en Cyrénaïque par des chefs tribaux et des islamistes qui ont fait venir des armes de l'étranger. La France, après avoir fait l'impasse sur les crimes du dictateur et sa pratique du pouvoir personnel pour le recevoir à Paris dans des conditions dignes d'Ubu roi, a soudainement entraîné pour des raisons de politique intérieure en vue des élections de 2012, la Grande Bretagne, les États Unis, puis l'ONU dans un soutien à l'une des parties de ce qui est devenu une véritable guerre civile. Le Président français a décidé de reconnaître officiellement le Conseil National de Transition, dont la composition et les visages des membres ont été longtemps cachés pour les Libyens comme pour l'étranger. Il comporte entre autres un ancien ministre de Kadhafi. L'Union Africaine, qui ne s'était pas inscrite dans l'option militaire, a été écartée par la coalition dont le souci n'était pas la recherche d'une solution politique. Ce qui devait être « l'affaire de quelques jours », de « frappes ciblées » et autres slogans militaro-politiques, se transforme en borbier que les populations paient au prix de leur sang. La mission de chefs d'États, mise sur pied en mars, n'avait pas été autorisée à se rendre en Libye du fait de la zone d'exclusion aérienne. Elle est aujourd'hui sur place où elle a proposé un cessez-le-feu multilatéral. Si Kadhafi en a accepté le principe, les insurgés ont refusé cette option qui ne prévoit pas le départ du dictateur. Ce qui revient à demander clairement à la coalition et à l'UA de se charger de le destituer. Ce cas de figure est loin de la notion « du respect des peuples à disposer d'eux-mêmes » et ouvre la voie à légitimer toute intervention étrangère dans un pays souverain.

En Afrique les mouvements de protestations se poursuivent :

**Au Sahara Occidental**, sous occupation coloniale marocaine, la répression sanglante du soulèvement populaire de novembre 2010 a tenté de stopper l'Intifada pacifique qui s'y exprimait depuis le printemps 2005. Le mur du silence médiatique sur les emprisonnements arbitraires, les procès politiques et les sit-in et manifestations est conforté chez nombre de ceux qui les dénoncent ailleurs et chez nos dirigeants qui les nient pour justifier l'opposition de la France à ce que la MINURSO soit dotée d'un volet de surveillance des droits de l'homme comme toutes les autres missions de l'ONU en Afrique.

**Au Maroc**, les grandes manifestations populaires (des centaines de milliers dans 60 villes) ont été marginalisées dans les médias télé, radios et journaux français. Malgré les effets d'annonce du Roi du Maroc sur des modifications constitutionnelles qui pourraient être proposées par une commission nommée par lui, les manifestations se sont amplifiées.

**À Djibouti**, de nombreuses manifestations ont eu lieu pour s'opposer à la réélection du dictateur Oumar Ghelleh après reconfiguration de la constitution lui permettant de briguer ce 3ème mandat. Sa réinstallation confortable dans le fauteuil présidentiel n'a pas été contestée par les tenants de la défense de la démocratie au Maghreb, pas de protestation non plus sur les persécutions dont sont l'objet les partis progressistes, leurs militants et leurs familles, ni sur les innombrables atteintes aux droits humains dont sont victimes les femmes violées par les militaires djiboutiens en pays afar.

**Au Burkina Faso**, les manifestations populaires et marches se sont multipliées depuis qu'un crime de trop a été commis le 21 février dans un commissariat à Koudougou. Elles ont conduit à une journée « pays mort » pour protester contre l'impunité et les pillages des militaires qui ont réussi à être entendus, contrairement au peuple. Cette contestation trouve son origine en 1987, année de l'assassinat de Thomas Sankara et de l'inversion réactionnaire du processus révolutionnaire qui a décapité la gauche de la façon la plus sanglante. Le régime usé par l'incurie, la corruption et une série de crimes impunis se maintient en place par la pratique politique de la carotte et du bâton et le soutien de la France. Mais les problèmes posés demeurent et la politisation de la population et l'intervention massive des femmes dans ces mouvements sont gage de perspectives de changement. Pour ce qui est de la **Côte d'Ivoire**, tous les ingrédients ont été mis en place pour justifier la soi-disant « ingérence humanitaire » de protection des civils. En fait, cet acte de guerre sous couvert de l'ONU crée l'occasion d'une nouvelle intervention de l'impérialisme pour installer à la tête du pays un dirigeant jugé plus « aux normes », qui a l'avantage d'avoir fait ses armes au poste de directeur adjoint du FMI. Pourtant des voix en Afrique se sont élevées pour mettre en garde l'habituel « gendarme de l'Afrique ». Ainsi le Président ghanéen Jerry John Rawlings indiquait qu'il était « important de ne pas nous précipiter vers n'importe quelle forme d'intervention énergique. Ce qui ne va pas garantir une résolution définitive de la crise et pourrait même exacerber une situation déjà explosive qui pourrait dégénérer en une guerre civile à grande échelle avec des conséquences horribles ». De leur côté 12 partis progressistes africains, d'une dizaine de pays, avaient lancé, le 27 décembre 2010, un appel contre toute intervention militaire en Côte d'Ivoire. Enfin, la société civile ivoirienne, composée de plus d'une centaine d'entités, avait appelé à la cessation des violences postélectorales. Pour la Convention de la société civile ivoirienne, seule la réorganisation plus scrupuleuse du scrutin pour conférer une légitimité incontestable au futur président pouvait sortir le pays du borbier. La « communauté internationale » a refusé de jouer un véritable rôle de médiateur en tentant d'apporter une réponse incontestable sur le réel vainqueur de l'élection. Ce ne sont pas les victimes des milices de Laurent Gbagbo qui ont emporté la décision du Conseil de Sécurité de l'ONU, mais les pressions des marchands de cacao, et autres investisseurs dans le pays à qui Alassane Ouattara ne pourra rien refuser après avoir été installé dans le fauteuil présidentiel. L'arrestation de Laurent Gbagbo aura été rendue possible grâce à l'armée française, voire aux forces de l'ONUCI ? Le dénouement de ce désastreux épisode que traverse le pays ne mettra pas fin aux violences mises sur le compte d'inévitables « dégâts collatéraux » commis par les hommes en armes des deux camps qui continuent à tenir des propos guerriers. Le début de l'année 2011 marque d'une tache sombre le rôle de la France en Afrique. Nous sommes loin de tourner le dos aux pratiques de l'ère coloniale. Ces deux nouvelles aventures guerrières sur le continent africain s'ajoutent à une liste longue de plus de 50 interventions militaires en Afrique dans une vingtaine de pays depuis les indépendances. Elles ne bénéficient en aucun cas aux populations, mais permettent de maintenir une domination Nord-Sud qui fait le jeu de l'impérialisme.

L'actualité démontre une fois de plus que le retrait des troupes françaises d'Afrique est une étape nécessaire aux changements qualitatifs des rapports entre notre pays et les pays africains, qui doivent s'établir sur le respect de l'intérêt réciproque des populations.

Bureau National de l'AFASPA - Bagnolet le 12 avril 2011

DOSSIER

## Discriminations



**Le 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ».**

Le MRAP, mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, tient à exprimer en ce 21 mars 2011 son inquiétude : il constate une évolution alarmante des actes racistes en France.

Cette date commémore la violente répression à Sharpeville en 1960 contre des écoliers d'Afrique du Sud qui manifestaient contre le régime de l'apartheid.

En 1966, l'ONU décidait de déclarer le 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

## la commission mise en place par le CA

Ce choix a une valeur de symbole :

- la discrimination raciale est une discrimination raciste : le racisme, conscient ou inconscient, la sous-tend.
- les institutions, les gouvernements ont la plus grande responsabilité dans ce domaine : or, le gouvernement français multiplie les lois et réglementations, restreignant les droits des étrangers (y compris demandeurs d'asile) ou ciblant explicitement des groupes ethniques (Roms, Gens du voyage) ou religieux (Islam); on remet en cause la nationalité acquise. Cette mise au pilori, cette politique du bouc émissaire est indigne d'une démocratie.
- des responsables politiques, des journalistes, des artistes « se lâchent » toujours plus dans la stigmatisation. Les faibles condamnations qui sanctionnent leurs propos, ils s'en vantent et renchérissent dans l'odieux : ainsi de la demande de suppri-

mer toutes les lois mémorielles.

- Identité nationale, Islam, ces faux débats aboutissent à une « ghettoisation morale » qui assigne chacun à une identité close.

Comment dans ces conditions s'étonner d'une recrudescence des actes, des propos racistes qui blessent, rejettent, stigmatisent, ce que le MRAP appelle le racisme au quotidien ? Dans 99 % des cas, il n'est ni reconnu, ni sanctionné. Comment faire comprendre que « l'autre » n'est pas l'ennemi, qu'il n'est pas responsable des insuffisances de notre société ? que le racisme est un délit et non une opinion ?

Rien n'est jamais acquis : la lutte contre le racisme et les discriminations doit plus que jamais mobiliser tous les citoyens, car elle est le garant de la cohésion sociale.



# La HALDE :

## écho d'une mort annoncée ?

Le 29 avril, le dernier président de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) présentait le rapport 2010 de cette institution : après 6 ans d'existence, l'année 2010 a été chaotique : 3 présidents, et sa mort annoncée pour 2011, en raison de la création du Défenseur des droits, non encore nommé le 4 mai 2011.

Ce rapport, téléchargeable sur le site de la HALDE ([www.halde.fr](http://www.halde.fr)) fait donc un bilan de l'année 2010, mais aussi un comparatif sur les 6 années de fonctionnement : 1410 réclamations reçues en 2005, 13 064 en 2010, auxquelles s'ajoutent 24 272 appels téléphoniques (demandes d'information) ; mise en place de 230 correspondants locaux. Tous les critères sont concernés par cette expansion, mais particulièrement ceux du handicap et de la grossesse, ce qui entraîne une baisse relative en % pour les autres critères : 50% concernent l'emploi privé et public (dont 80% la carrière), 10% les services publics, 10% les biens et services, 5% le logement privé et public). 3 niveaux d'examen des dossiers : un premier tri, l'enquête approfondie par l'équipe des juristes et pour les cas exemplaires, la transmission au Collège de 10 membres.

**L'analyse du rapport invite à modérer le satisfecit :**

**1<sup>er</sup> étape : seules 5 658 ont abouti à une « enquête approfondie », (soit 46 %) sur les 12 348 réclamations qui ont donné lieu à un premier examen en 2010 ; 3 067 ont été rejetées comme « hors du champ de compétence de la Halde », 2156 ont été jugées trop peu « étayées », 1 009 ont**

été réorientées vers d'autres autorités compétentes, 458 abandonnées par les réclamants qui n'ont pas donné suite à la procédure.

**2<sup>e</sup> étape : l'enquête approfondie conclut à une « discrimination non établie » dans 86 % des cas**  
**3<sup>e</sup> étape : 279 dossiers seulement sont soumis à délibération du Collège.**

**En tout, 18 transmissions au parquet, 52 rappels à la loi, 9 transactions pénales et 3 référés. Le Collège a émis 97 observations devant les tribunaux, le plus souvent suivies d'effet. Médiations, règlements amiables et bons offices représentent 8 %.**

**Pour s'en tenir au champ d'action du MRAP, l'origine concerne 36 % des appels téléphoniques et 3343 réclamations (+10%), soit 27 % des réclamations reçues : c'est le 1<sup>er</sup> critère invoqué ; les convictions religieuses 3 % des appels et 259 réclamations (- 15 %).**

**La HALDE, dans cette période d'incertitude, continue à fonctionner :** le 08 1000 5000 répond, les correspondants locaux reçoivent. Heureusement car il restait 3000 dossiers en instance au 31 décembre 2010.

**Certes les comités locaux du MRAP ont des critiques à formuler :** les personnes qui contactaient les correspondants locaux sortaient trop souvent frustrés de l'entretien (« ce n'est pas une discrimination, donc pas de la compétence de la Halde ») ; et les délais

de traitement étaient décourageants (1 an ou plus).

**Mais quand le Défenseur des droits sera en place, que restera-t-il de son indépendance ?** et notamment du droit de saisine qui l'a amenée à produire des rapports et avis critiques à l'égard de législations et réglementations discriminatoires, comme la loi de 1969 sur les Gens du voyage ou le refus d'allocations familiales pour les enfants étrangers entrés hors regroupement familial ?

La HALDE menait aussi une politique de prévention, avec les entreprises et les bailleurs, de réflexion avec les universités ; de réflexion avec les universités (Trajectoires et Origines (TeO), l'étude conjointe de l'INSEE et l'INED). Elle a aussi initié une étude sur les professionnels de l'accompagnement vers l'emploi qui a conclu à l'insuffisance de leurs compétences en matière de discriminations, produit un rapport sur la double discrimination femmes et immigrées.

**Le Comité consultatif disparaît et ce n'est pas de bon augure.**

[1] Institué par la réforme constitutionnelle de 2008, le Défenseur des droits, nommé en Conseil des ministres, se voit confier les attributions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS). Par contre, les attributions du Contrôleur général des lieux de privation de liberté ne sont pas intégrées à celles du Défenseur des droits.

# Vous avez dit « discrimination » ?

À la lecture du rapport de la HALDE, on constate combien il est difficile de définir la discrimination au strict regard du droit. Véronique de Ruder l'a définie « comme le racisme en acte ». On va tenter d'éclaircir la question en s'appuyant sur deux interventions de G. CALVEZ, à Rennes.

## I - Les trois composantes de la discrimination

**1/ C'est une différence de traitement ; l'inégalité ou la sous-représentation ne sont pas forcément des discriminations :** par exemple, les inégalités liées à l'origine sociale ne sont pas considérées, juridiquement, comme des discriminations.

**2/ Elle se manifeste par un acte, ou une réglementation :** ce n'est ni un discours, ni une idéologie, au contraire du racisme, du sexisme, de l'homophobie, etc.

**3/ C'est une différence de traitement qui intervient dans une situation prévue par les textes :** on a parfois du mal à délimiter les différents champs. Par exemple, où est la limite de la liberté associative ? La question n'est pas tranchée. Le droit des associations à définir des critères d'adhésion « se situe à mi-chemin entre la sphère publique et la sphère privée.

Autre exemple, l'emploi : les « entreprises de tendance » (boucherie kascher ou halal) peuvent légalement établir des critères pour le boucher (juif ou musulman) et non pour la caissière.

**4/ Les domaines couverts par le droit de la non-discrimination sont l'emploi, les relations avec les pouvoirs publics et l'accès à l'espace social** (biens et services, logement, restaurants, boîtes de nuit, etc.).

- Le droit de la non-discrimination concerne l'attribution d'un bien rare (personnes privées) et/ou le bénéfice d'un droit accordé par la loi (personnes publiques).

Exemple, le contrôle au faciès n'est pas considéré en droit comme une discrimination.

Autre exemple : rassembler tous les immigrés dans un quartier, c'est un déséquilibre territorial, ce n'est pas une discrimination. Par contre, la discrimination peut être un facteur venant expliquer cette situation. Une piste d'action peut être justement de travailler sur les modalités d'accès au logement social sur un territoire donné.

**5/ C'est une différence de traitement qui repose sur un critère prohibé (cf. Article L1132-1 du Code du travail).** 18 critères sont énoncés par le droit français, ils se répartissent en trois « familles » :

- Vie privée de chacun (mœurs, orientation sexuelle, etc.) ;
- Droits de l'homme et du citoyen (opinion politique, liberté de conscience, activité syndicale, nationalité, religion, droits fondamentaux) ;
- Caractéristiques avec lesquelles on naît (sexe, couleur de peau, âge, apparence physique, origine, handicap, santé, etc.).

## II - Les trois formes de discrimination illégale

**1/ La discrimination directe relève du droit pénal et du droit civil.**  
 - S'exprime sur le mode : « si » (il/elle est noir(e), femme, homosexuel(le)... « alors » (je ne le recrute pas, je ne lui loue pas mon appartement, etc.).  
 - Une discrimination directe peut être légitime, donc légale si le critère est justifié : ainsi un handicap peut justifier le non-recrutement uniquement si aucun aménagement de l'emploi n'est possible.

**2/ La discrimination indirecte relève du droit civil uniquement.**

- La personne considère qu'elle a subi un préjudice et peut demander des dommages et intérêts.
- Renvoie à des critères ou pratiques neutres en apparence mais qui sont susceptibles d'entraîner, pour l'un des 18 motifs prohibés, un désavantage particulier.
- Cette situation ne doit pas concerner une seule personne, mais un groupe social. D'où l'usage des statistiques pour prouver, par exemple, que dans telle entreprise, les femmes ont statistiquement des salaires moins importants, des évolutions de carrière moins avantageuses, occupent moins souvent des postes à responsabilité, etc.

**3/ Le harcèlement à raison d'un des 6 critères énoncés par le droit communautaire de la non-discrimination.** Introduit par la loi du 27 mai 2008 :

- Tout agissement lié à son appartenance ou sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, à sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe et tout agissement à connotation sexuelle, subis par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- En pratique, cette disposition est difficilement inapplicable : mais une première condamnation dans le domaine syndical ouvre des perspectives. Cette disposition peut aussi faciliter le recours à la médiation, pour faire changer l'attitude des hiérarchies, souvent indifférentes face à ce problème.

## III - Les poursuites

- Devant le juge pénal, c'est au plaignant d'apporter la preuve qu'il est discriminé (ex. testing) : c'est pourquoi si peu de plaintes aboutissent devant le juge pénal.

- Devant le juge civil, administratif ou social (ex : les Prud'hommes), la loi prévoit une inversion de la charge de la preuve : le plaignant apporte une présomption de discrimination avec des éléments de fait (par exemple, des statistiques, des informations d'ordre général) et l'auteur présumé de la discrimination doit fournir des « justifications étrangères à toute discrimination ». Au juge d'apprécier si ces justifications sont légitimes.

- En matière de discrimination, le droit européen est supérieur au droit français. Le juge communautaire (Luxembourg) peut être saisi. Il existe un Manuel de droit européen en matière de non-discrimination, téléchargeable sur le site de la Cour européenne des droits de l'homme.

[1] Article 222-33 (harcèlement sexuel)

Le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

[2] Article 222-33-2 (harcèlement moral)

Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

## Le MRAP en Centre Bretagne

Le 14 avril, le MRAP était présent au Palais des Congrès de Pontivy.

Des étudiants en BTS du Lycée agricole public Le Gros Chêne avait invité le MRAP à l'occasion d'un concert (musiques et danses) organisé dans le cadre d'un projet de communication. Ce fut l'occasion d'une exposition sur la lutte contre les discriminations et les autres champs d'intervention du MRAP et d'une intervention en début de concert pour présenter l'histoire et

les activités du MRAP : accueil très chaleureux et contacts constructifs avec les organisateurs et le public. Les organisateurs reverseront les bénéfices de la soirée au MRAP. Qu'ils soient remerciés de cette initiative. photo de Catherine Motus, correspondante de Ouest France

# LE MRAP AGIT AU QUOTIDIEN CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Voici 4 cas très significatifs des discriminations traités par le MRAP National

## Premier exemple :

Tribunal de Grande Instance de Paris, 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle, 18 février 2011

Dans deux émissions télévisées transmises toutes les deux à la date du 06 mars 2010, le journaliste Eric Zemmour s'était exprimé sur les questions de discrimination. Dans l'émission transmise le matin sur la chaîne « France O », le journaliste déclara que la non-embauche de personnes noires ou arabes était « normale » : **« La discrimination, c'est la vie »**.

Dans l'autre émission, transmise en direct le soir du même jour, Monsieur Zemmour justifia les contrôles policiers dits « au faciès ». Selon lui, cette pratique discriminatoire (et prohibée par la loi, quoiqu'existante) se justifie pleinement par le fait que **« la plupart des dealers sont Noirs ou Arabes »**.

Suite au scandale déclenché par ces propos, plusieurs associations de lutte contre le racisme et les discriminations ont saisi la justice. A la première audience du 29 juin 2010 devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle, le MRAP se constitua partie civile, aux côtés de plusieurs autres associations.

Lors de cette audience, trois jours d'audience « au fond » furent fixés en janvier 2011 pour débattre du contenu des propos tenus par le journaliste et leur caractère incitant, ou non, à la discrimination au sens de la Loi.

Le MRAP fit valoir, à l'audience, que les propos litigieux d'Eric Zemmour étaient doublement constitutifs d'un délit :

- d'un côté, du délit de diffamation d'un groupe de personnes en raison de leur origine, leur « race » ou leur ethnie, délit prévu et sanctionné par l'article 32 alinéa 2 de la Loi sur la liberté de la presse (Loi du 29 juillet 1881) ;

- de l'autre côté, du délit d'incitation à la discrimination raciale, au sens de l'article 24 alinéa 8 de la Loi sur la liberté de la presse.

Sur cette base, le MRAP demanda la somme de 10.000 euros au titre de dommages et intérêts ; celle de 3.588 euros au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale (pour couvrir ses frais de justice) ; et la publication du jugement dans quatre quotidiens nationaux.

Le tribunal a retenu, à la charge de Monsieur Zemmour, le délit d'incitation à la haine ou à la discrimination raciales. Dans son jugement, on peut lire notamment : **« (...) ERIC ZEMMOUR affirme que les employeurs ont le droit de demander à ne pas embaucher « d'arabes et de noirs » ; il présente ainsi comme légitime un comportement qui ne l'est pas puisqu'étant fondé sur la seule origine des personnes concernées (...) »**

Plus loin, le tribunal affirme dans sa décision : **« En justifiant de la sorte une discrimination à l'embauche, le propos d'ERIC ZEMMOUR (...) incite clairement à la discrimination à l'égard d'un groupe de personnes (...) »**

Eric Zemmour, déclaré coupable du délit d'incitation à la discrimination raciale, a été condamné à une amende de 1.000 euros ; au paiement, à chacune des associations le poursuivant, de 1.000 euros respectifs au titre des dommages et intérêts et de 2.000 euros respectifs au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale ; et

à la diffusion d'un communiqué sur la chaîne télévisée « France O » faisant état du jugement.

## Deuxième exemple :

Conseil d'Etat, 10 avril 2009  
MRAP, El Haddioui, contre ministère de l'Intérieur

Souhaitant passer au grade d'officier de la Police nationale, le fonctionnaire de police A. El Haddioui a participé à un concours qui comportait plusieurs épreuves, courant 2007. Ayant obtenu des bonnes notes lors des différentes épreuves écrites, il a été admissible à l'épreuve orale.

Celle-ci a pris la forme d'un entretien avec un jury, portant sur sa motivation et ses capacités professionnelles. Au cours de cet entretien, des questions sans rapport avec cette dimension professionnelle, mais en relation avec ses origines (marocaines) et son appartenance religieuse supposée, ont été posées à Monsieur El Haddioui. Elles visaient notamment à savoir si son épouse était de la même origine que lui ; si elle portait le foulard ; s'il respectait le Ramadan ; s'il passait ses vacances dans son pays d'origine. A l'issue de cet entretien, dans sa délibération en date du 05 octobre 2007, le jury décida d'attribuer une note éliminatoire à Monsieur El Haddioui. A la suite de cette décision, il a été déclaré non admis au concours, par une lettre du 07 novembre 2007.

Par une requête en date du 27 décembre 2007, l'intéressé saisit le Conseil d'Etat en vue d'obtenir l'annulation de la décision attaquée. Le MRAP intervint dans la procédure au titre de l'« intervention volontaire » devant le juge administratif.

Monsieur El Haddioui demanda l'annulation de la décision en date du 07 novembre 2007, par laquelle le chef du bureau de recrutement de la Police nationale l'avait déclaré non reçu au concours, et la somme de 3.000 euros au titre de

l'article 761-1 du Code de justice administrative (pour couvrir ses frais de justice).

Le MRAP étant ici « intervenant volontaire » (et non pas demandeur), comme il est prévu dans le cadre de la procédure devant le juge administratif, appuya les demandes de Monsieur El Haddioui.

Le Conseil d'Etat fit droit à ces deux demandes.

Le MRAP fit valoir le caractère ouvertement discriminatoire du concours de recrutement, dans la mesure où les questions posées à l'intéressé à l'épreuve orale portèrent uniquement sur ses origines et sa confession religieuse supposée, au lieu de porter sur l'adéquation entre ses capacités professionnelles et le grade sollicité.

Cette argumentation n'était d'ailleurs pas contredite par le ministère de l'Intérieur, qui, dans son mémoire de défense, ne mit pas en cause le contenu des questions posées au candidat El Haddioui lors de l'épreuve orale.

Dans sa décision, le Conseil d'Etat écrit notamment : **« Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que, lors de l'entretien d'évaluation qui était au nombre des épreuves d'admission subies par M. B, le jury lui a posé plusieurs questions portant sur son origine et sur ses pratiques confessionnelles ainsi que sur celles de son épouse ; que ces questions, dont il n'est pas sérieusement contesté par l'administration qu'elles aient été posées à l'intéressé et qui sont étrangères aux critères permettant au jury d'apprécier l'aptitude d'un candidat, sont constitutives de l'une des distinctions directes ou indirectes prohibées par l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 et révèlent une méconnaissance du principe d'égal accès aux emplois publics ; que le jury a ainsi entaché d'illégalité sa délibération du 5 octobre 2007 ; que, dès lors (...) M. B est fondé à en demander l'annulation (...) »**

Par sa décision rendue le 10 avril 2009, le Conseil d'Etat annule la délibération du jury d'épreuve orale concernant Monsieur El Haddioui et lui alloue la somme de 3.000 euros au titre de l'article 761-1 du Code de justice administrative.

## Troisième exemple :

Procédure MRAP et Boubakar SOUMARE contre Renault - Affaire en cours

M. Soumaré avait été engagé le 1er août 1970 par la Régie Nationale des Usines Renault (RNUR) de l'époque, dont le successeur actuel est la société - de droit

privé - Renault. Il était d'abord recruté en qualité de cadre stagiaire, position « repère II » sur la grille de classification, coefficient hiérarchique 550, moyennant un salaire brut mensuel de 3223 francs, et ce jusqu'au 31 janvier 1971. A l'issue de cette période, M. Soumaré a été définitivement engagé, sous CDI.

Rétrospectivement, Monsieur Soumaré dénonce, plus tard, une stagnation dans l'évolution de sa carrière et une politique de discrimination raciste au sein de l'entreprise. Celle-ci, à en suivre de nombreux salariés, pratiquait en effet une division du travail à base « ethnique » entre travailleurs d'origine française et d'origine immigrée.

Une requête a été déposée devant le Conseil de prud'hommes (CPH) de Boulogne-Billancourt, le 16 juin 2003, pour d'obtenir :

- le repositionnement de Monsieur Soumaré à l'échelon « III B » de la grille de classification, depuis 1990, et à l'échelon « IIC » depuis 1993 ;

- la constatation du préjudice causé par la discrimination sur l'ensemble de sa carrière depuis 1976 ;

- et, en conséquence, la condamnation de la société Renault à lui verser des dommages et intérêts.

Le MRAP intervenait dans la procédure au titre de l'« intervention volontaire », prévue en matière prud'homale. Par jugement du 21 juillet 2005, le CPH de Boulogne Billancourt a cependant débouté Monsieur Soumaré de l'intégralité des demandes qu'il avait formées à l'encontre de la société Renault. L'intéressé a interjeté appel de cette décision.

Par un arrêt du 23 mars 2007, la 17<sup>ème</sup> chambre de la Cour d'appel de Versailles ordonna une expertise, en nommant un expert judiciaire en la personne de Monsieur Alain Norbert Paumier ; ceci afin de réunir tous les éléments permettant à la Cour d'apprécier si Monsieur Soumaré avait, ou non, subi une discrimination en termes d'évolution de carrière ou de rémunération.

L'expert déposa son rapport le 26 mai 2008.

Le 05 novembre 2008, la 17<sup>ème</sup> Chambre sociale de la Cour d'appel de Versailles a rendu une ordonnance de radiation, après avoir constaté que **« l'affaire n'est manifestement pas en état d'être jugée, et ce, sans motif légitime, que son maintien au rôle n'est pas justifié. »**

Le 27 mars 2009, Me Nadège Magnon - avocat du MRAP et de M. SOUMARE - a déposé des conclusions afin de régulariser la procédure engagée devant la Cour d'appel de Versailles, en complétant le dossier.

Le 16 avril 2010, la 17<sup>ème</sup> Chambre sociale de la Cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt condamnant la société Renault RE-NAULT pour avoir pratiqué **« la discrimination, directe et indirecte, notamment en matière de promotion professionnelle et de rémunération dont M. Boubakar SOUMARE a été victime dans sa carrière professionnelle au sein de la SAS Renault en raison de son origine, de son appartenance ou de sa non-appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race »**.

Elle a condamné la société Renault à payer à Monsieur Soumaré la somme de 249.900 euros à titre de dommages-intérêts en réparation des préjudices professionnels, matériel et moral subis du fait de la discrimination dont il a fait l'objet.

Cependant, la société Renault a saisi la Cour de cassation. Son pourvoi de cassation a été notifié au MRAP, le 28 juin 2010. Nous sommes ainsi en attente des résultats de la procédure devant la chambre sociale de la Cour de cassation.

## Quatrième exemple :

MRAP et Nadia IMOULOUDENE et Société « Bary & Sanchez »

En décembre 2004, le Service juridique du MRAP a été saisi d'une situation où la victime a subi à la fois du harcèlement moral à caractère raciste - pendant un temps où elle était salariée employée en période d'essai - et ensuite un refus discriminatoire d'embauche (définitive).

Mademoiselle Imouloudene avait été embauchée en CDI (comportant une période d'essai), le 21 janvier 2002, par un concessionnaire d'automobile en qualité de vendeuse de véhicules. Elle était encadrée par un salarié-vendeur qui travaillait pour l'entreprise depuis environ 30 ans.

Environ 15 jours après l'embauche, l'intéressée évoqua lors d'une conversation avec des collègues de travail - dont son responsable hiérarchique - l'origine de ses parents, venus d'Algérie. Jusqu'ici, ces collègues de travail ne s'étaient pas doutés des origines de la salariée.

Dans les jours qui suivaient cette discussion, Mademoiselle Imouloudene eut connaissance d'un surnom qui lui était attribué dans l'entreprise, et qui était essen-

tiellement utilisé par son supérieur hiérarchique immédiat : « 744 ». Elle ne comprit pas ce surnom, mais finit par avoir l'explication : le code « 744 » correspond à un code utilisé par une marque de voiture, pour désigner une couleur : le gris. L'intention raciste de l'utilisation de ce terme, ici, ne faisait aucun doute.

Son responsable lui faisait par ailleurs, à plusieurs reprises, diverses remarques sur ses origines. Il lui conseilla notamment « de ne pas se présenter aux clients sous son nom de famille, mais seulement avec son prénom, pour ne pas les faire fuir » (sic). A la suite, au soir du dernier jour de sa période d'essai, Mademoiselle Imouloudene apprit qu'elle n'était pas gardée, l'embauche définitive - suite à la fin de cette période d'essai - lui étant refusée.

Au cours de l'enquête conduite plus tard par l'inspection du travail, le directeur de l'établissement déclara que « l'utilisation de surnoms est fréquente et courante dans l'entreprise », ne voulant pas y voir une intention discriminatoire. La Société dispose, même, d'un catalogue de référence de couleurs.

Le 04 janvier 2005, le MRAP s'est associé à la plainte de Mademoiselle Imouloudene contre l'employeur, pour discrimination à l'embauche.

Le 03 mai 2005, le parquet du Tribunal de grande instance (TGI) de Carcassonne prit un avis de classement sans suite, « pour insuffisance des preuves ».

Le MRAP réagit en contestant ce classement sans suite, le 17 mai 2005, auprès du Procureur général près la Cour d'appel de Montpellier.

Le 10 mars 2010, la chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Carcassonne condamna l'ancien supérieur hiérarchique de Mademoiselle Imouloudene dans l'entreprise à 20 jours-amende à 100 euros pour « harcèlement moral », ainsi qu'à 6.000 euros de dommages et intérêts pour la victime.

Le condamné a fait appel.

Par un arrêt du 04 janvier 2011, la Cour d'appel de Montpellier a annulé sa condamnation, et débouté Mademoiselle Imouloudene de toutes ses demandes, considérant que la preuve de l'existence d'une situation de discrimination n'était pas apportée. Le 06 janvier 2011, celle-ci a saisi la Cour de cassation contre cette décision de la Cour d'appel.

L'affaire est actuellement en cours et passera devant la chambre criminelle de la Cour de cassation

## Mettre fin au traitement discriminatoire des Gens du Voyage



A l'Assemblée Nationale, le 1er février 2011, la proposition d'abroger la loi de 1969 pour mettre fin au traitement discriminatoire des Gens du voyage a été rejetée par 289 voix « contre » et 207 « pour » comme s'il était « urgent d'attendre ! ». Pourtant toutes les instances nationales, européennes et internationale dénoncent régulièrement cette situation contraire à l'égalité des droits. (En particulier, les recommandations de la HALDE depuis 2007 et du CERD, Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, du mois d'août 2010) Voir : <http://www.halde.fr/Les-discriminations-faites-aux.html>

Prétexte : il fallait attendre les conclusions de la Mission d'information sur le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des Gens du voyage. Ce rapport, qui était attendu en décembre a été publié le 9 mars 2011. Si le rapport rend bien compte de la situation, les recommandations en revanche paraissent bien limitées.

D'autre part le 25 janvier, veille du débat sur cette question, mission avait été donnée par le Premier Ministre à Monsieur Hérisson<sup>2</sup>, pour proposer les évolutions législatives, réglementaires concernant le statut juridique des Gens du voyage en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales et les associations. Les associations représentatives des Gens du Voyage auraient préféré voir une personnalité indépendante chargée de cette mission. Depuis 2005, la CNGCV présidée par Monsieur Hérisson a eu un fonctionnement pour le moins chaotique et qui ne tenait pas compte des demandes des associations de Voyageurs.

Il faudra être vigilants sur le calendrier et sur les dispositions législatives concernant la loi de 1969 : s'agirait-il seulement de revoir et de moderniser cette loi vieillie, comme le suggérait le ministre des Collectivités locales lors du débat à l'Assemblée nationale ?

Quelle suite sera donnée aux recommandations de la Commission d'enquête parlementaire concernant en particulier les besoins des Gens du voyage en termes d'habitat ?

Depuis l'été 2010, l'atmosphère est très tendue dans la population des Gens du voyage. Les jeunes en particulier sont très révoltés. Les adultes se sentent souvent dépassés. Les contrôles de police, déjà très nombreux auparavant, se sont intensifiés. Les aires d'accueil sont difficiles d'accès (en nombre insuffisant, situées la plupart du temps dans des lieux de relégation et avec des tarifs de plus en plus élevés).

Sur le terrain, notre travail d'informations, de rencontres et d'échanges est plus que jamais nécessaire : rechercher une meilleure connaissance réciproque entre Tsiganes et Gadje, susciter des rencontres pour lutter contre l'indifférence qui maintient ces citoyens en dehors du droit commun et victimes d'un racisme quotidien. Combattre les préjugés, faire évoluer les mentalités et surtout quand c'est possible, agir ensemble.

Vous pourrez trouver sur le site de la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du Voyage) <http://www.fnasat.asso.fr/> la liste des associations locales adhérentes et une foule de renseignements. (En particulier, dans « Bibliothèque virtuelle », voir en détail « le statut des Gens du voyage »)

Dans les rencontres individuelles avec des Gens du voyage, le MRAP peut répondre à leur demande de connaître leurs droits et les soutenir pour lutter contre les manifestations de racisme et les discriminations qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne.

Pour la Commission Roms, Tsiganes et Gens du Voyage, Martine Platel

[1] Loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

[2] Sénateur de Haute Savoie et Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage.

## MISSIONS DISCRIMINATIONS AU MRAP13 PREVENTION, EDUCATION, MEDIATION JURIDIQUE

« Pourquoi pas moi ? », « Histoire de se rencontrer », « Ensemble c'est mieux ! » : les noms des projets sont à eux seuls tout un programme significatif du lien entre les pôles Discriminations et Education de la Fédération MRAP13. Maïssara, médiatrice juridique, va nous éclairer sur cette interaction efficace.

**- Maïssara, pouvez-vous présenter votre poste ?**  
Je travaille à la MMDH, Maison méditerranéenne des droits de l'Homme, local du MRAP13 à Marseille. Ma première tâche est l'accueil du public : je dois conseiller, et parfois réorienter les personnes vers des structures adaptées, si leur cas ne relève pas du racisme ni des discriminations. Il est important de développer l'information sur l'objet de notre association que beaucoup méconnaissent. Nous avons d'ailleurs mis un encart dans les éditions locales du quotidien gratuit Métro, le 21 mars 2011, jour d'un dossier du journal sur les discriminations en entreprise.

**- Si, après analyse des faits et qualification juridique, le cas s'avère être un acte raciste ou une discrimination, que faites-vous ?**

Le processus de prise en charge juridique se met en place. Mon premier objectif est de trouver une solution de médiation. Ce n'est qu'en cas d'échec qu'est envisagée une procédure judiciaire. Il est important alors d'informer les victimes sur leurs droits et notamment d'indiquer l'existence d'une aide juridictionnelle pour bénéficier d'un(e) avocat(e).

Lorsque la victime est déjà suivie par un(e) avocat(e), le pôle juridique du MRAP13 travaille en étroite collaboration avec lui (elle).

**- Vous parlez de « pôle juridique » : avec qui agissez-vous ?**

Les militant(e)s m'aident lors de certains entretiens, sur des cas précis qui relèvent de leur expérience comme l'assistance aux femmes victimes de double discrimination (genre/origine).

**- Quelles sont les autres facettes de votre mission ?**

Je participe à des séances de formation, notamment de jeunes volontaires d'Uniscité. Quatre d'entre eux sont accueillis à la MMDH tous les jeudis.

Médiatrices MRAP13 et volontaires Unis-Cité Mars 2011



Objectif : réaliser des outils d'informations. Les volontaires participent aussi à des ateliers en école primaire, aux côtés de Justyna, notre médiatrice socio-culturelle.

Moi-même j'interviens avec elle pour compléter les séances citoyennes « Pourquoi pas moi ? » grâce à des données juridiques peu connues des collégiens et même des professeurs. Cette action importante se déroule en collège dans le cadre du programme culturel du CG13.

**- Des projets ?**

Dans un souci d'amélioration constante de l'aide proposée, l'équipe du MRAP13 envisage de créer des ateliers d'expression pour permettre aux victimes de dépasser l'acte raciste et de se reconstruire.

Nous comptons aussi sur les rencontres inter-comités pour progresser grâce aux échanges d'expériences. Beaucoup reste à faire, c'est très intéressant !

Propos recueillis par Evelyne Verlaque, présidente MRAP13

## Service public d'Education : à la casse !

« Chatel gère l'enseignement public comme l'oréal »

Gilles Cervera, Psychologue.

Les réformes en cours et toute la politique éducative européenne cherchent à construire une école inégalitaire pour produire des travailleurs à moindre coût et sans leur donner le pouvoir qui va avec la maîtrise des savoirs.

La casse du service public de l'éducation, provoque un tri social et l'échec, creuse les écarts entre les « élus » / « l'élite », et les autres c'est à dire ceux qui ne sont pas accompagnés socialement dans leurs apprentissages et par conséquent aggrave les discriminations.

La casse du Service Public d'Education se met en place par des coupes drastiques du budget de l'éducation : suppression de 50.000 postes d'enseignants prévus de 2011 à 2013 (alors même que notre pays possède le taux d'encadrement professeurs/élèves le plus mauvais de l'OCDE !) qui entraînent



la disparition d'heures de cours, la destruction de l'éducation spécialisée, des RASED, le dynamitage de la carte des ZEP, la remise en cause des maternelles, la mise en place du « socle commun » formation minimum pour les pauvres, la transformation des cycles primaires, secondaires et universitaires, les nouveaux programmes imposés et contestés, la suppression totale de la carte scolaire en 2010, une médecine scolaire grande oubliée (un médecin scolaire pour 10.000 élèves...) exit les consultations pour les élèves en situation précaire, exit la prévention, la suppression des CIO et Conseiller d'Orientations Psychologue...

Un tel programme gouvernemental met en danger le service public d'éducation, tout particulièrement en ce qu'il accélère le mouvement de ségrégation et de concentration de la pauvreté. Il instaure en lieu et place d'une école qui tente de faire réussir tous

les jeunes, une école de la concurrence :

- mise en concurrence des élèves, symbolisée par les évaluations à répétition qui évitent à l'institution de s'interroger sur les dispositifs d'enseignement à mettre en oeuvre pour la réussite de tous. Par contre ils permettent de rendre coupables les enseignants, les élèves, les parents, de l'échec scolaire. Ils réintroduisent l'idéologie des dons de manière implicite : seuls les meilleurs pourront sortir des « quartiers », à savoir les « méritants », les « bons »...
- mise en concurrence des établissements, des familles, qui entraînent la ghettoïsation. La suppression de la carte scolaire, outil d'égalité non parfait, accélère le mouvement de ségrégation et de concentration de la pauvreté et multiplie discriminations et exclusions.

L'abandon de la politique de prévention au profit d'une politique exclusivement répressive trouve ses fondements dans l'idéologie libérale, liberticide dans la pratique en ce qu'elle multiplie les interdits et les exclusions :

- multiplication des fichiers au coeur même de l'éducation nationale, symptomatique de cette politique répressive et discriminatoire : « base élèves, SCOMET (Scolarité sur le Net), AFFELNET (Affectation des Elèves sur le Net) et le petit dernier « Le livret personnel de compétences » retraçant toute l'histoire scolaire du jeune et qui le poursuivra pendant 35 ans !
- la carte d'identité exigée illégalement par certaines communes pour l'inscription des enfants à l'école. Seraient visés les enfants de famille sans papiers, les gens du voyage.
- l'interdiction faite aux jeunes filles portant un foulard d'accéder aux établissements scolaires publics.

- l'interdiction faite aux mères portant un foulard d'accompagner les élèves en sortie scolaire créant de fait deux catégories de mères : celles dignes et celles indignes de s'occuper des enfants
- la suppression des allocations familiales aux parents d'enfants décrocheurs
- la loi de prévention de la délinquance qui permet aux maires d'établir un recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à repérer leur absentéisme.
- la mise en place d'Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs accompagné d'un projet d'abaissement de majorité pénale de 18 à 16 ans.

Une telle école ne peut qu'accroître les inégalités, favoriser les exclusions et développer les discriminations

Nous n'en voulons pas.

Sanctionner, trier, c'est organiser à l'école l'idéologie du gagnant qui met en péril le sens même de l'éducation puisque l'exclusion et la concurrence deviennent des « valeurs fondamentales ».

Nous n'en voulons pas.

C'est pourquoi le MRAP est farouchement opposé à toute forme de discrimination, et profondément convaincu du rôle irremplaçable de l'école dans la formation de futurs citoyens. Nous défendons une école de l'émancipation individuelle et collective : une école capable de construire, de transmettre, de partager du commun et de donner à chacun la capacité de maîtriser sa vie et celle de la collectivité dans toutes leurs dimensions.

Catherine STERN

## « Les Pieds sur terre », au parler vrai

Le racisme au quotidien 3/3, trois jours en direct avec des témoignages de victimes du racisme recueillis auprès du MRAP sur l'antenne de France Culture dans l'émission « Les Pieds sur terre ».

Le racisme sévit partout : dans la vie privée et également dans la vie professionnelle. Privé/public/administration : les directions d'entreprises sont arrogantes à la façon Laurence Parisot, face aux populations d'origine étrangère et utilisent toutes les facettes de l'humiliation voire de la haine. Les entreprises publiques - administrations ne sont pas en reste et, sous couvert de la neutralité, symbole de l'Etat, elles sont directes, agressives, méprisantes et violentes en matière de racisme. Particularité du monde du travail : l'inaacceptable, l'intolérable, la honte passe par le tutoiement, à croire que les insultes ne suffisent pas ! (« *pet'it noir* »)

Trois portraits et trois administrations : l'Éducation nationale, la Brigade des Sa-peurs-Pompiers de Paris et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile-de-France (CRAMIF).

Y..., J-M... et K..., tous les trois ont subi le racisme à coups tranchants. Insultes, brimades, humiliations, harcèlements, licenciements, démissions, dépression sont le lot des victimes du racisme. Ils se taisent, se concentrent et puis stop : trop c'est trop.

Au quotidien, chacun dans son milieu pro-

fessionnel a dû affronter les hiérarchies, responsables et chefs ainsi que le regard des collègues et de l'entourage.

« Parle-moi concrètement petit noir de banlieue de ta vie dans la brousse..., viens voir les moutons qui passent..., les noirs puent, ils sont trop nombreux, il faut les dégager... » Voilà la vie que ces salariés, ces hommes ont eu à subir pendant des mois parfois des années, jour après jour, et tenir, ne pas craquer. Ils sont respectables comme nous, un métier en poche - conseiller professionnel d'éducation - proviseur adjoint avorté parce qu'il a la peau noire, un comptable et un agent pompier, ils étaient en droit de croire que la France, le pays des droits de l'Homme, pouvaient et devaient les accueillir eux et leur famille. On leur reproche d'être « noir », d'avoir un faciès bronzé, de faire tache parmi les têtes blondes.

Au cours de l'émission « Les Pieds sur terre », nous les avons écoutés et tous nous sommes très émus ; de nombreux commentaires en témoignent en des termes élogieux. Clairvoyant, courageux, ton mesuré, lucidité, ils racontent leur histoire.

La permanence d'accueil pour les victimes de discriminations racistes de la fédération de Paris reçoit chaque semaine des hommes et des femmes blessés, meurtris qui poussent la porte du MRAP après avoir pris rendez-vous. Ils viennent parler, être

écoutés et veulent faire quelque chose. Ils ont besoin de nous, de notre aide, de notre accompagnement pour faire punir les auteurs de ces violences racistes. Arrivés anxieux, tendus, ils quittent souvent la permanence avec le sentiment d'exister un peu et avec une lueur d'espoir.

Le MRAP est un lieu reconnu, un peu leur « chez-soi ». Pour preuve, l'enregistrement des interviews devait se faire à l'extérieur avec la journaliste et finalement tous ont voulu que l'interview se fasse dans les locaux du MRAP.

Nous avons bon espoir pour tous et espérons que chaque combat finira par une victoire.

Espoir et vœu pour qu'ils se reconstruisent une vie digne de ce nom.

Les actions et interventions sont les atouts de la victoire. À ce titre, le comité 19/20 de Paris continue la lutte avec Jean-Marie, dans un collectif de soutien, où, dans la diversité, des militants réunissent force et intelligence, pour agir ensemble aux côtés de Jean-Marie.

Vifs remerciements à Pauline M., journaliste de France Culture avec qui, nous avons tissé des liens de sympathie. L'émission « Les Pieds sur terre » se veut être une émission qui va vers ceux qui se battent, qui luttent. Mission réussie.

La Permanence Discriminations de Paris

## La Fédération de Paris du MRAP s'élève contre des actes discriminatoires à l'entrée d'un club

Samedi 18 décembre au soir, trois jeunes se présentent au club Le Showcase, sous le pont Alexandre III. Au programme : STEVE AOKIE & UFFIE.

À l'entrée du club, deux files d'attente : une pour ceux qui n'ont pas de billets et une autre pour ceux qui ont des billets.

Munis de leurs billets achetés sur Internet, ces trois jeunes prennent la file « avec billets » et s'apprêtent à entrer billet et pièce d'identité en mains.

On les arrête, ils ne comprennent pas (ils ressemblent aux autres jeunes et en tenue correcte), ils insistent et finissent par demander pour quelle raison on leur interdit l'accès au club - ils sont trois et d'autres jeunes en groupe de six passent. Un vigile leur répond : « On a notre quota d'étrangers ». Ils essaient de discuter, impossible d'entrer. Un jeune lance : « C'est du racisme »..., un des vigiles acquiesce et dit discrètement : « Je suis d'accord ».

Ils demandent le remboursement, mais ne peuvent toujours pas franchir l'entrée du club, on leur rend leur 22 € cash sur le trottoir devant les autres.

Choqués, révoltés, humiliés, ils repartent la haine au cœur, mais n'acceptent pas cette insulte.

Ils saisissent le MRAP : l'un fait un mail et un autre téléphone pour être reçu.

La Fédération de MRAP interpelle par recommandé le 23 décembre le Club afin d'avoir sa version tout en rappelant qu'un tel fait est un délit et vaut condamnation.

Un premier jeune a déposé plainte, le second le fait et le troisième va suivre.

Tout cela se passe tranquillement... au fil de l'eau, au bord de l'eau (sous le Pont Alexandre III) ; dans les quartiers chics de la capitale. Méfions-nous des bords de Seine... les anciens se souviennent.

Tous les samedis soir, quelque part ces faits se répètent.

Pas de trêve des confiseurs pour la lutte contre le racisme.

Halte au racisme sous toutes ses formes, ouvrez les yeux, indignez-vous, réagissez !

La Fédération de Paris du MRAP étudie les modalités du dépôt de plainte contre ce club et se portera partie civile.

Le 25 décembre 2010

**Le recommandé a été renvoyé au MRAP à la mention « Avisé, non réclamé »**

**La direction du Club de nuit n'a pas daigné aller chercher le pli !**

**Pas un pli et solidaire de ces 3 jeunes, la fédération de Paris dépose plainte contre X, le 21 janvier 2011**



## Notre ami Jean-Marie

Jean-Marie, salarié de la CRAMIF, a été licencié le 22 avril 2009 pour insuffisance professionnelle après 10 ans d'ancienneté.

Très vite, pour s'opposer à ce licenciement, il décide d'entamer une grève de la faim. Le 11 mai au matin, il installe sa tente devant la CRAMIF au 17/19 avenue de Flandre Paris XIXème. Il est décidé à tenir jusqu'au bout et cela dure 18 jours.

Il demande l'annulation de son licenciement et sa réintégration.

Après de longues discussions syndicats/employeur, une promesse non écrite est faite par la direction pour sa réintégration sur la CPAM 93. Réintégration

qui très vite devient réembauchage puis chantage : le retrait des plaintes pour racisme contre un emploi. Un nouveau combat commence avec 2 procès (prud'homal et pénal) mais Jean-Marie continue cette lutte qui est exemplaire contre le Caisse Primaire Maladie Ile-de-France. Gérard TAIEB, partie civile pour le MRAP, est à nos côtés pour mener à bien le déroulement de l'affaire.

Un collectif de soutien s'est créé dès le mois de mai 2009 sous l'impulsion du comité MRAP 19/20e, qui poursuit cette lutte en organisant des actions les plus diverses. Aujourd'hui, les procédures ont été bloquées administrativement (le prud'homme renvoie au pénal) mais ce blocage n'a fait que raviver la détermination des militants du collectif de soutien.

Depuis le 31 janvier 2011, jour de l'audience prud'homale, on repart et les idées des uns et des autres portent leurs fruits : interventions vers des élus avec des perspectives concrètes (à la CGT et au Ministère de la Santé), conférence de presse au MRAP le 29 mars 2011 et lancement d'une grande pétition en ligne :

<http://secure.mrap.fr/Signez-la-petition-pour-Jean-Marie.html> sans oublier le projet d'un concert anti-raciste devant l'entreprise.



Les pratiques discriminatoires de la CRAMIF : harcèlement, propos et actes racistes ne datent pas d'hier. Nous avons été alertés de cas de discriminations

racistes à la CRAMIF dès 2004.

En 2005, Jean-Marie avait déjà rencontré le service juridique du MRAP pour racisme sur son lieu professionnel. D'autres collègues également. Tout se cache, ouvrons les yeux et dénonçons toute discrimination raciste, tout acte portant sur la personne. Agissons pour le respect et la dignité de tous.

Un dernier mot de notre ami Jean-Marie, très motivé par la lutte contre le racisme et adhérent du MRAP, qui aime nous dire : je ne me bats pas que pour moi, mais aussi pour ceux à l'intérieur car il y a beaucoup de racisme à la CRAMIF.

La lutte paiera !

Le comité local MRAP19/20 de Paris

## La lutte contre le racisme sur Internet : le MRAP lance un cycle de formations

Portés dans les media par des personnalités comme Brice Hortefeux ou Eric Zemmour, par la stigmatisation des Roms et gens du voyage, des musulmans, des immigrés, au niveau gouvernemental, les propos racistes et xénophobes connaissent aujourd'hui une forme de banalisation. Les sites Internet racistes, xénophobes, négationnistes, depuis longtemps présents sur Internet, continuent de se développer et le service juridique du MRAP est saisi de nombreux dossiers pour y apporter une réponse juridique. Avec le développement des sites d'information généralistes et des forums qu'ils accueillent autour des questions d'actualité, avec la multiplication des blogs, ces propos se font de plus en plus fréquents. Ils touchent un public large et de nombreux internautes les signalent aux comités locaux du MRAP.

La réponse qu'il convient d'y apporter peut être un dépôt de plainte, dans d'autres cas un signalement au modérateur peut suffire, parfois une réponse antiraciste est plus adaptée. C'est afin de permettre au plus grand nombre de militants de réagir que le MRAP organise au siège national (43 boulevard de Magenta, Paris 10) quatre sessions pour former ses militants à la lutte contre le racisme sur Internet. Voici les dates prévues et le contenu de chaque formation :

- **5 mai 2011 à 18h30 :** quels propos sur Internet constituent des délits ? Lesquels ne sont pas attaques juridiques ?  
- Par le Service juridique du MRAP.
- **9 juin 2011 à 18h30 :** quels sont les différents acteurs sur Internet et leurs responsabilités respectives ?  
- Par le Secrétariat de Direction et le Service juridique du MRAP.
- **15 septembre 2011 à 18h30 :** quelles techniques de pression et de propagande l'extrême droite utilise-t-elle sur Internet ?  
- Par le Secrétariat de Direction du MRAP.
- **13 octobre 2011 à 18h30 :** comment réagir ? Quels outils militants pour la lutte contre le racisme sur Internet ?  
- Par le Secrétariat de Direction et le Service juridique du MRAP.

Une inscription est indispensable. Merci d'adresser un mail à [secretariat-direction@mrp.fr](mailto:secretariat-direction@mrp.fr) si vous souhaitez participer à cette formation.

## Présentation du rallye



Paris, ce n'est ni le Fouquet's, ni les Champs-Élysées ; Paris, c'est Bastille, République, Nation, Paris, c'est l'Hôtel-de-Ville ; Paris, ce sont ses pavés, ses barricades, ses rues et ses monuments, ses inscriptions, toutes ces traces célèbres ou oubliées du souvenir des luttes et des victoires pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Paris, où vivent ensemble 117 nationalités différentes, c'est, en dépit de toutes les lois xénophobes passées et présentes, l'accueil de l'étranger, de l'Autre, du réfugié, du persécuté, c'est l'amitié entre les peuples.

C'est pour découvrir ou redécouvrir le visage vivant et généreux de ce Paris antiraciste et des droits de l'homme que

nous organisons ce rallye sportif à vélo, à rollers et à pied ; il promènera les participants à travers le temps et l'espace parisiens, à la recherche de témoignages matériels de ces victoires et de ces défaites aussi, de ces gloires et de ces tragédies qui ont fait ce Paris que nous aimons, que nous voulons faire connaître et honorer. Ce rallye s'inscrit naturellement dans la campagne nationale que la Fédération de Paris du MRAP met en œuvre, « Non au racisme dans le sport », à l'heure où certains tentent de dévoyer les manifestations sportives pour en faire des expressions brutales de xénophobie et de racisme.

Catherine Ballestero, Présidente de la Fédération de Paris du MRAP

**Le MRAP**  
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples de Dijon a organisé 2 soirées :

• **Lundi 14 Mars,**  
à 20h30, Bar de l'Annexe - 47, rue Devosge à Dijon  
Ciné-citoyen autour du film « L'école de la 1ère chance » de Caroline Philibert, en présence de la réalisatrice.

• **Vendredi 18 Mars,**  
à 20h, MJC Maladière 33, rue Balzac à Dijon  
« Murs et Frontières »  
Conférence-débat animée par Raphaël Porteilla, maître de conférences en Science Politique au CREDESPO, Université de Bourgogne.  
En « lever de rideau », textes lus par Pierre Lambert ponctués à l'accordéon par Olivier Urbano.



Félicitations aux militants de Dijon.

## Rapport 2010 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

### Sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France



La loi du 13 Juillet 1990 a donné pour mission à la CNCDH de présenter un rapport public annuel sur les manifestations de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie en France, ainsi que sur les moyens mis en œuvre - année après année - pour en combattre sans cesse les effets dévastateurs. Certains chapitres du 20ème Rapport annuel sont accessibles sur le site CNCDH.

C'est le cas, en particulier, de l'analyse des « actes et menaces à caractère raciste et antisémite », tels que constatés par les services de police et de gendarmerie, en fonction de l'enregistrement des plaintes des victimes.

La version 2010 est accompagnée de la présentation d'un sondage TNS SOFRES fondé sur une « méthodologie qualitative par entretiens individuels semi-directifs en face-à-face

d'une heure et demie environ ». Cette étude est soumise aux aléas habituels de formulation des questions dont le libellé est susceptible d'orienter les réponses, comme n'ont cessé de le souligner certains sociologues et le MRAP lui-même au sein de la CNCDH.

Il s'en dégage une vision pessimiste de la société française, marquée par l'individualisme, l'égoïsme, le manque de respect généralisé, des sentiments d'insécurité et de précarité et une peur du terrorisme qui « entretient la méfiance envers l'islam et les musulmans ».

*Les sondés regrettent l'existence de communautés qui s'ignorent les unes les autres ; la fragmentation de la société entre riches et pauvres, chacun voulant imposer son mode de vie sans « concessions, écoute ni dialogue », fait craindre « la recherche de boucs-émissaires ».*

*« Un verrou a sauté dans le discours politique admis ou admissible sur ce sujet », ce qui entraîne une « banalisation du discours raciste et la méfiance » à l'égard de l'Autre. A se demander, pour certains, si les stigmatisations ne pourraient pas être considérées comme la « fin d'une hypocrisie ».*

De quoi se féliciter de l'initiative de l'Ecri d'organiser à Paris au Sénat le 26 avril 2011 de 9h00 à 17h00, conjointement avec la HALDE et la CNCDH, une Table-Ronde pour « Lutter contre la violence raciste et la discrimination en France ».

BH.

## Gens du Voyage, Roms : quand le fichage mène au racisme

A Saint-Nazaire, cette année 2011, la semaine d'Éducation contre le Racisme 2011 était consacrée aux «Peuples Voyageurs». Pour la prolonger, le comité local du MRAP en partenariat avec la maison de quartier de Méan-Penhoët a organisé le 14 avril une soirée-débat consacrée aux Gens du Voyage et Roms sous le titre «Gens du Voyage, Roms : quand le fichage mène au racisme».

Bernard Pluchon, sociologue, directeur de l'association SRI (Services Régionaux Itinérants) et administrateur de la FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage) en a été l'intervenant principal.

Le choix du thème de la Semaine d'Éducation contre le Racisme a été choisi en contre-écho aux déclarations présidentielles et ministérielles de l'été 2010 dont les résultats les plus visibles ont été le renforcement de l'amalgame raciste entre diverses populations dont l'histoire, le statut administratif et la sociologie sont bien différents, la stigmatisation de ces populations, la destruction d'aires de stationnement et de caravanes et la chasse aux Roms immigrés. Pour rappeler la situation de ces populations, Bernard Pluchon a commencé par





lu dans la presse local reproduction de l'article



retracer l'histoire des différentes migrations, principalement depuis la fin du Moyen-Âge, de ceux qui sont aujourd'hui indistinctement regroupés sous l'appellation administrative «Gens du voyage».

Cette expression «Gens du voyage», typiquement française et récente, est le résultat de l'obsession politique et administrative de classer pour mieux contrôler, particulièrement depuis la loi de 1912 «relative à la circulation des nomades» qui assimile les Tsiganes à des étrangers et des asociaux, voire des délinquants. Cette loi discriminatoire allait durer 60 ans !

La salle (70 personnes environ) a été particulièrement attentive aux précisions historiques et pratiques concernant ce

statut administratif discriminatoire qui englobe indistinctement des Tsiganes, des Roms, des forains, des nomades, des migrants, des sédentaires et amalgamant un mode de vie (en caravane) et une origine géographique voire «ethnique» réelle ou supposée, source elle aussi de discriminations. Les diverses mesures et notamment la création du carnet anthropométrique visaient à contrôler des personnes fantasmées comme dangereuses car ne rentrant pas le cadre des modes de vie dominants, souvent considérés comme les seuls acceptables, les seuls convenables, les seuls susceptibles de « progrès ».

Les Voyageurs comme ils se nomment eux-mêmes, très présents dans la salle, ont apporté leurs précisions et leurs témoignages concrets sur la manière dont ils vivent ces discriminations au quotidien : adaptation insuffisante des aires de passage installées sur le territoire de la CARENE (communauté d'agglomération de la région nazairienne), localisation des aires d'accueil (entre route à grande circulation, voie de chemin de fer et cimetière, présence de rats, par exemple !), refus d'assurance pour leurs caravanes, discriminations à l'embauche, difficulté de scolarisation des enfants... Un exemple de réglementation faite pour exclure une catégorie de personnes bien précise : les terrains de camping sont interdits aux caravanes «double-essieux» ! Sauf à Pornichet où une partie du terrain de camping leur est réservée (8 emplacements), mais à cet endroit à cause de la végétation, ils ne peuvent ni utiliser leur téléphone portable ni recevoir la télévision...

Ils exigent leur reconnaissance comme citoyens français et européens à part entière et la fin de toute mesure discriminatoire administrative et humaine.

### Samedi 28 mai, Appel à une mobilisation nationale et unitaire « contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans-papiers »

Fin 2010, un Appel fut lancé - dont le MRAP était signataire - pour la suppression du « Ministère de l'identité nationale ». Après le triste épisode du « débat sur l'identité nationale », cet intitulé (et non ses néfastes conséquences) fut supprimé par le gouvernement lors du retour du ministère à son ancien bercail du ministère de l'Intérieur sous le titre de « Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et du Développement solidaire ». Lors d'une réunion unitaire tenue le 24 janvier 2011, il fut unanimement décidé de faire de cette initiative un moment de mobilisation nationale «contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans-papiers ». Un site internet (<http://dailleursnousommesdici.org/>) est régulièrement mis à jour pour la signature de l'Appel, la présentation de toutes les initiatives locales et nationales, des matériels

disponibles et du budget de la mobilisation.

Caractérisée par la création d'un nombre croissant de collectifs locaux à travers la France, le Collectif a choisi un nom évocateur : « D'ailleurs, nous sommes d'ici ! ». Le MRAP doit participer partout aux efforts collectifs : signature de l'Appel, création de collectifs locaux, actions multiples de sensibilisation, organisation de manifestations délocalisées le 28 mai prochain à 14h00 !

Cette mobilisation unitaire veut mener une bataille des idées face à la libération de la parole raciste et xénophobe, contre des politiques françaises et européennes d'immigration et d'asile de fermeture et de rejet qui entrent étrangement en dissonance avec le « printemps des peuples et des libertés » de cette année 2011 !

## LE KIOSQUE-JEUNESSE DU MRAP DE VITROLLES (8-12 ANS)

Notre choix se porte sur des albums-jeunesse « philosophiques » où une réflexion ouverte découle de courtes histoires vécues par des personnages filles/garçons auxquels les enfants peuvent s'identifier. Le thème général est l'éducation au bien-vivre ensemble, à partir de principes d'égalité et de respect entre toutes et tous.

- **Collection « Ainsi va la vie » chez Calligram**  
De multiples titres correspondent à nos sujets comme « Max embête les filles » (égalité filles/garçons), « Lili fait sa commandante » (tenir compte des autres), « Max et Koffi sont copains » (rencontre des cultures), « Max n'aime pas perdre » (relativiser, bien vivre ensemble)... Chaque album contient un questionnaire « Et toi ? Est-ce qu'il t'est arrivé la même histoire ?... » qui permet d'amorcer une discussion après la lecture de l'histoire (environ 15 minutes pour un bon lecteur). Prix 2011 : 4,90 euros.

- **Collection « Piccolophilo » chez Albin Michel jeunesse**  
Format agréable et images très aérées. Un petit garçon, Piccolo, ne sait pas apprécier son entourage (son copain Oscar à qui il ne veut pas prêter ses jouets, ses parents qui lui mettent des limites et dont il se croit victime...). Chaque histoire est

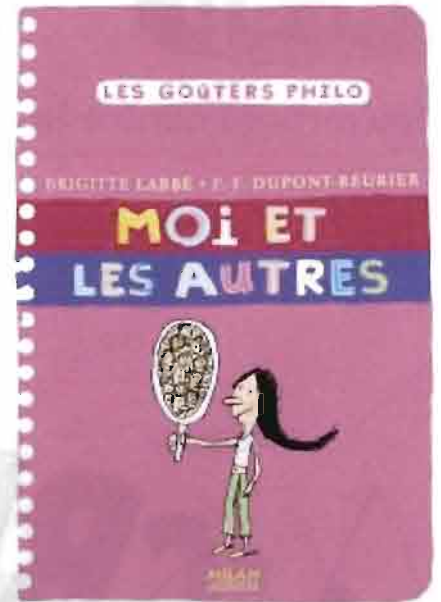
suivie d'un « atelier philo de Piccolo » et de jeux, ainsi la réflexion peut se partager avec de plus grands. « C'est à moi ! », « C'est pas juste ! ». 6,90 euros.

- **Collection « Les goûters philo » chez Milan Jeunesse**

Ces petits albums traitent de sujets variés : à partir d'anecdotes simples et souvent drôles, empruntées à la vie quotidienne, le questionnement permet d'accéder à des sujets importants comme « Peut-on rire de tout ? », « Les désaccords sont-ils utiles et comment les gérer ? », « Qu'est-ce que la non-violence ? », « D'accord et pas d'accord », « Moi et les autres », « Le rire et les larmes », « La violence et la non-violence », « L'être et l'apparence ». Prix : 7,50 euros.

- **Collection « Giboulées » chez Gallimard**  
« Professeur Gamberge : Pourquoi y-a-t-il de la violence sur les stades ? » Explication en vignettes claires de ce problème de société, avec un lexique final (hooligan, supporters...). Se lit très vite et permet d'aborder la question de la prévention éducative qui est notre spécialité, car l'album ne propose que des solutions répressives. Prix 3,50 euros

Evelyne Verlaque, présidente MRAP Vitrolles.



### A Saint-Nazaire, la campagne « Racisme hors-jeu » se poursuit



Dans le cadre de la campagne nationale «Racisme hors-jeu», le comité du MRAP de la région nazairienne a établi dès 2009 un partenariat avec le SNOS (Saint-Nazaire OmniSport).

Le MRAP a tenu un stand lors du tournoi international du SNOS en juin 2010, affirmant ainsi l'engagement de toute l'équipe du club à lutter contre toute manifestation de racisme, confortant ainsi sa vocation d'éducation populaire. Cette participation du MRAP

sera renouvelée lors du tournoi international en juin 2011. Mais cette action s'est élargie puisque le comité local du MRAP a été contacté par des étudiants de l'IUT de Saint-Nazaire qui organisaient le samedi 30 avril 2011 un tournoi de football à destination des U15 (adolescents de 13-14 ans). Toutes les équipes ont pu s'arrêter au stand du MRAP qui a remis à tous l'autocollant «racisme hors jeu» et invité les dirigeants des clubs à s'approprier la charte de bonne conduite sportive et citoyenne.

# Le p'tit 2 mrap citoyen

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



**Brisons le silence**